Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Examen du Plan financier pluriannuel préélectoral 2022

Mai 2022

Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

À Son Honneur le Président de l'Assemblée législative

J'ai le plaisir de transmettre mon Examen du Plan financier pluriannuel préélectoral 2022 inclus dans le *Budget de l'Ontario 2022* pour dépôt à l'Assemblée législative conformément aux dispositions de l'article 13 de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA
Vérificatrice générale

Le 2 mai 2022
Toronto (Ontario)

© 2022, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

This document is also available in English.

ISBN 978-1-4868-6130-9 (PDF)

Photos en couverture : © iStockphoto.com/Raicho

Table des matières

1.0 Résumé 5

2.0 Déclaration de la vérificatrice générale indépendante 8

3.0 Contexte 11

4.0 Objectif et portée 12

5.0 Résultats 13

5.1 Le plan financier à moyen terme de l'Ontario 13

5.2 Revenus estimatifs 13

5.3 Estimation des dépenses 21

5.4 Financement limité dans le temps pour la COVID-19, financement basé sur le fonds de prévoyance et réserve 26

5.5 Ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) 30

5.6 Normes comptables à mettre en œuvre 33

5.7 Qualité de l'information fournie au Conseil du Trésor 33

Annexe 1 : Résultats de notre examen du rendement du Plan financier pluriannuel par rapport à nos objectifs et critères 34

Annexe 2 : Énoncé de la responsabilité du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor 36

Annexe 3 : Principales hypothèses qui sous tendent le Plan financier 38

Examen du Plan financier pluriannuel préélectoral 2022

1.0 Résumé

Dans le cadre du *Budget de l'Ontario 2022*, le gouvernement de l'Ontario a publié son Plan financier pluriannuel le 28 avril 2022. Le plan financier fournit aux Ontariens des renseignements sur les prévisions financières de la province pour l'année du budget et les deux années suivantes.

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* (la Loi) exige que mon Bureau examine les estimations, les prévisions et les hypothèses contenues dans le Plan financier pluriannuel et publie une déclaration décrivant les résultats de nos travaux. Je m'acquitte de ces responsabilités en publiant le présent rapport.

D'après nos travaux, j'ai conclu que le Plan financier pluriannuel pour les exercices se terminant les 31 mars 2023, 2024 et 2025 inclus dans le *Budget de l'Ontario 2022* constitue une présentation raisonnable des finances de l'Ontario, à l'exception d'une sous-estimation des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés pour chacun des trois exercices. En outre, les fonds de prévoyance comptabilisés dans les autres dépenses de programme pour la période de trois exercices semblent trop prudents.

En vertu du paragraphe 4 (1) de cette loi, le ministre des Finances doit au 31 mars de chaque année publier un budget. Toutefois, en mars 2022, une loi a été adoptée pour modifier le paragraphe 4 (1) de la loi de manière à permettre au gouvernement de déposer son budget de 2022 au plus tard le 30 avril, plutôt que le 31 mars. Mon Bureau a été informé de ce changement et des ententes confidentielles d'échange de renseignements ont été mises en place par le ministère des Finances pour nous permettre de planifier, d'exécuter et d'achever notre travail afin que le présent rapport puisse être déposé à l'Assemblée législative avant le début de la période électorale.

Le Plan financier pluriannuel de cette année fournit des renseignements sur les finances de l'Ontario pour les exercices se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025. Mon examen ne comporte pas de commentaires sur l'information financière pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2022. Cette information sera examinée plus tard cette année dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés de la province. Les états financiers consolidés audités pour cet exercice, y compris mon opinion d'audit, doivent être publiés par la province au plus tard le 27 septembre 2022.

Dans le cadre du Plan financier pluriannuel, le gouvernement doit fournir des estimations des revenus et des dépenses de l'Ontario au cours de la période visée par le plan financier, les prévisions et les hypothèses utilisées pour préparer les estimations, une réserve pour se protéger contre les changements imprévus dans

les revenus et les dépenses de la province, un examen exhaustif des risques qui ont une incidence importante sur l'économie, une description des effets du plan financier sur la province et des renseignements sur le ratio projeté de la dette nette provinciale au produit intérieur brut (PIB).

Selon l'un des principes énoncés dans la Loi, la politique budgétaire du gouvernement doit reposer sur des hypothèses prudentes. Toutefois, notre Bureau a constaté que les estimations des revenus provenant de l'impôt sur les sociétés semblent trop prudentes et sont sous-estimées lorsqu'on utilise les plus récentes projections économiques disponibles. Voici les estimations sous-estimées des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés dans le plan financier :

- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, les rentrées d'impôt sur les sociétés de 19,7 milliards de dollars sont sous-estimées d'entre 1,5 et 3,4 milliards de dollars;
- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les rentrées d'impôt sur les sociétés de 20,4 milliards de dollars sont sous-évaluées d'entre 1,9 milliard et 3,9 milliards;
- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, les rentrées d'impôt sur les sociétés de 21,1 milliards de dollars sont sous-estimées d'entre 2,1 milliards et 4,2 milliards de dollars.

Lorsque les revenus sont sous-estimés, on peut penser que le gouvernement dispose de moins de fonds pour la prise de décisions que ce à quoi on peut raisonnablement s'attendre.

Bien que des hypothèses prudentes soient nécessaires, le fonds de prévoyance budgété semble trop prudent. Compte tenu de la nature des fonds de prévoyance, il est difficile d'évaluer leur caractère raisonnable. Nous avons constaté que la plupart des fonds de prévoyance budgétés de 19,4 milliards de dollars inclus dans les autres dépenses de programme du Plan financier pluriannuel pour les trois exercices se terminant le 31 mars 2025 n'avaient pas été réservés à des fins particulières. Nous avons constaté que le montant non réservé était d'environ 67 % pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (84 % en 2024 et 87 % en 2025). De plus, les fonds de prévoyance de 19,4 milliards de dollars (4,6 milliards en 2023; 6,6 milliards en 2024; et 8,2 milliards en 2025) sont beaucoup plus importants que les fonds de prévoyance sur trois ans prévus dans les budgets antérieurs de l'Ontario. Lorsque les dépenses sont surestimées, on peut penser que le gouvernement dispose de moins de fonds pour prendre des décisions que ce à quoi on peut raisonnablement s'attendre.

Nous avons conclu que les hypothèses ayant servi à préparer le Plan financier pluriannuel sont conformes aux plans du gouvernement de l'Ontario tels qu'ils sont présentés dans le *Budget de l'Ontario 2022*. Le plan financier a été établi conformément à la Loi et aux normes et lignes directrices des Comptables professionnels agréés du Canada.

Outre une sous-estimation des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés et outre des fonds de prévoyance trop prudents, nous avons constaté que le gouvernement fonde ses estimations ses estimations des autres revenus, des dépenses de programme et des intérêts sur la dette sur des hypothèses prudentes, comme l'exige la Loi. Le gouvernement fait aussi preuve de prudence en intégrant une réserve à son plan financier, toujours conformément à la Loi.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les résultats financiers réels pour les exercices se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025 différeront des estimations du Plan financier pluriannuel en raison de l'imprévisibilité des répercussions des événements futurs. L'incertitude entourant la reprise mondiale à la suite de la pandémie de COVID-19, les répercussions économiques mondiales de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'inflation accrue et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement demeurent considérables. La performance économique de l'Ontario pourrait également être minée par la volatilité des prix des logements et des taux d'intérêt compte tenu du niveau élevé d'endettement des ménages dans la province.

Nous avons relevé les deux aspects suivants dans lesquels le risque d'incertitude future est élevé et pourrait engendrer des différences marquées entre les dépenses estimatives et les dépenses réelles :

- les coûts réels au chapitre de la rémunération pourraient être très différents des estimations en raison des résultats impossibles à déterminer des négociations contractuelles à venir;
- le coût des dépenses accrues au titre des nouveaux programmes annoncés par le gouvernement pourrait différer sensiblement des estimations puisque ces dernières ne reposent sur aucun historique de programme.

Ces risques et d'autres qui pourraient entraîner des écarts entre les résultats prévus et les résultats réels font l'objet de la **section 5.0**.

2.0 Déclaration de la vérificatrice générale indépendante

Déclaration de la vérificatrice générale sur le Plan financier pluriannuel de l'Ontario incluse dans le *Budget de l'Ontario 2022* (budget préélectoral)

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

En vertu du paragraphe 13 (1) de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* (la Loi), je suis tenue d'examiner et de déclarer promptement le caractère raisonnable du Plan financier pluriannuel inclus dans le *Budget de l'Ontario 2022* publié le 28 avril 2022.

J'ai examiné les éléments justificatifs fournis par le gouvernement à l'égard de ses hypothèses, ses estimations et ses prévisions de revenus et de dépenses, les détails des réserves et les ratios de la dette nette de la province au produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario pour les trois exercices se terminant le 31 mars 2023, le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025.

Responsabilités

Il incombe au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du Trésor de préparer l'information contenue dans le Plan financier pluriannuel pour le compte du gouvernement conformément aux exigences de la Loi et des normes et lignes directrices applicables établies par les Comptables professionnels agréés du Canada.

Le Conseil du Trésor, à titre de responsable de la gouvernance, est chargé de superviser la préparation du Plan financier pluriannuel par le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le Bureau de la vérificatrice générale est un bureau indépendant de l'Assemblée législative. À titre de vérificatrice générale, ma responsabilité consiste à rendre publique une déclaration sur le caractère raisonnable du Plan financier pluriannuel. Mon examen a été effectué conformément aux *Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe* émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance des Comptables professionnels agréés du Canada.

Je ne suis pas tenue d'actualiser le rapport pour tenir compte des événements et des circonstances survenus après son dépôt.

Déclaration au sujet du caractère raisonnable

À mon avis, le Plan financier pluriannuel constitue une présentation raisonnable des finances de l'Ontario pour les exercices se terminant le 31 mars 2023, le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, à l'exception des estimations sous-estimées des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés pour chacun des trois exercices. En outre, le montant des fonds de prévoyance inclus dans les autres dépenses de programme semble trop prudent. Les prévisions à l'égard des déficits annuels et des ratios de la dette nette provinciale au PIB de l'Ontario pour les exercices se terminant le 31 mars 2023, le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025 sont également raisonnables, sauf pour ce qui est de l'incidence des estimations sous-estimées des revenus provinciaux provenant de l'impôt sur les sociétés.

Sous-estimation des estimations des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés

Le Plan financier pluriannuel 2022 sous-estimait les estimations des revenus provinciaux provenant de l'impôt sur les sociétés de la façon suivante :

- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, les rentrées d'impôt sur les sociétés de 19,7 milliards de dollars sont sous-estimées d'entre 1,5 milliard de dollars et 3,4 milliards de dollars.
- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les rentrées d'impôt sur les sociétés de 20,4 milliards de dollars sont sous-évaluées d'entre 1,9 milliard de dollars et 3,9 milliards de dollars;
- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, les rentrées d'impôt sur les sociétés de 21,1 milliards de dollars sont sous-estimées d'entre 2,1 milliards de dollars et 4,2 milliards de dollars.

Incidence de la sous-estimation des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés sur le déficit annuel et la dette nette par rapport au PIB

Le rajustement pour tenir compte de cette sous-estimation réduirait le déficit annuel projeté de chaque exercice et diminuerait cumulativement le pourcentage de la dette nette connexe par rapport au PIB comme suit :

- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, le déficit annuel projeté de 19,9 milliards de dollars diminuerait pour s'établir entre 16,5 milliards de dollars et 18,4 milliards de dollars et la dette nette par rapport au PIB de 41,4 % diminuerait d'entre 0,1 % et 0,3 %;
- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, le déficit annuel projeté de 12,3 milliards de dollars diminuerait pour s'établir entre 8,4 milliards de dollars et 10,4 milliards de dollars et la dette nette par rapport au PIB de 41,4 % diminuerait d'entre 0,3 % et 0,7 %;
- Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, le déficit annuel projeté de 7,6 milliards de dollars diminuerait pour s'établir entre 3,4 milliards de dollars et 5,5 milliards de dollars et la dette nette par rapport au PIB de 41,3 % diminuerait d'entre 0,4 % et 1,0 %.

Fonds de prévoyance excessivement prudents dans d'autres dépenses de programme

Les fonds de prévoyance de 19,4 milliards de dollars sont inclus dans les autres dépenses de programme du Plan financier pluriannuel comme suit : 4,6 milliards de dollars, 6,6 milliards de dollars et 8,2 milliards de dollars pour les exercices se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025, respectivement. Ce fonds de prévoyance est beaucoup plus important que tout montant prévu sur trois ans au titre des autres dépenses de programme dans les budgets antérieurs de l'Ontario. Compte tenu de la nature des fonds de prévoyance, il est difficile d'évaluer leur caractère raisonnable. La plupart des fonds de prévoyance budgétés de 19,4 milliards de dollars n'ont pas été réservés à des fins particulières. De ce montant, des fonds non réservés d'environ 15,7 milliards de dollars demeurent disponibles pour couvrir d'éventuelles dépenses futures au cours des trois prochains exercices (3,1 milliards de dollars en 2023, 5,5 milliards de dollars en 2024 et 7,1 milliards de dollars en 2025). Bien que des hypothèses prudentes soient nécessaires, le fonds de prévoyance budgété semble trop prudent.

Autres commentaires au sujet des résultats de l'examen

- L'**annexe 1** présente les résultats de mon examen du Plan financier pluriannuel par rapport à mon objectif et à mes critères. Les hypothèses ayant servi à préparer le Plan financier pluriannuel sont conformes aux plans du gouvernement tels qu'ils sont présentés dans le *Budget de l'Ontario 2022*. À l'exception des éléments énoncés dans la déclaration au sujet du caractère raisonnable, toutes les hypothèses importantes du Plan financier pluriannuel sont adéquatement étayées, et les montants des revenus estimatifs et de toutes les autres dépenses estimatives pour la période de trois ans reflètent l'utilisation de ces hypothèses. Ces hypothèses constituent un fondement raisonnable pour estimer les revenus et toutes les autres dépenses, étant entendu que le degré d'incertitude augmente au vu des projections dans l'avenir.

- Dans l'estimation des dépenses projetées, le gouvernement s'est concentré sur le maintien des niveaux de financement historiques, tout en prévoyant des augmentations attribuables à l'inflation et en gérant les pressions financières internes. Nous avons constaté que la documentation à l'appui préparée par les ministères n'était pas aussi détaillée que l'information utilisée pour étayer le *Rapport préélectoral* précédent daté de 2018. Toutefois, dans le cas des programmes de paiements de transfert, nous avons été en mesure d'évaluer le caractère raisonnable du financement par rapport au niveau historique, ajusté en fonction des augmentations inflationnistes et de l'incidence financière des programmes nouvellement annoncés, et de tirer des conclusions à cet égard.

- Les fonds fournis par le gouvernement pour les programmes sont déterminés selon la politique établie. Notre examen ne fournit pas d'assurance sur les résultats en matière de service qui seraient atteints par un niveau de financement établi.

- Le Plan financier pluriannuel a été dressé conformément à la Loi et aux normes et lignes directrices applicables établies par les Comptables professionnels agréés du Canada.

Puisque les estimations des revenus, des dépenses et des déficits annuels reposent sur des hypothèses concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de l'information présentée, et les écarts pourraient être importants. Je n'exprime donc aucune opinion sur la possibilité que les estimations se réalisent.

Toronto (Ontario)
Le 2 mai 2022

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA
Vérificatrice générale de l'Ontario

3.0 Contexte

La *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* (la « Loi ») a remplacé la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* et établit un certain nombre d'exigences législatives à l'égard des politiques budgétaires et du plan financier de l'Ontario. La Loi définit cinq principes qui régissent la politique budgétaire de l'Ontario. Ce sont les suivants :

- Viabilité – il faudrait tenir compte à long terme de la situation financière du gouvernement, y compris du fardeau de la dette nette provinciale;
- Transparence – l'information devrait être facilement accessible au public et clairement énoncée;
- Responsabilité – des hypothèses prudentes doivent être utilisées;
- Souplesse – reconnaissance de la nécessité de réagir à l'évolution des circonstances;
- Équité – l'impact sur différents groupes et les générations futures devrait être pris en compte.

La Loi exige également qu'un budget, qui comprend un plan financier pluriannuel, soit publié par la province avant le 31 mars de chaque année. En ce qui concerne plus précisément le *Budget de l'Ontario 2022*, le gouvernement a adopté une loi en mars 2022 pour reporter la date limite de publication du budget du 31 mars au 30 avril 2022. Mon Bureau a été informé de ce changement et des ententes confidentielles d'échange de renseignements ont été mises en place par le ministère des Finances pour nous permettre de planifier, d'exécuter et de terminer notre travail afin que le présent rapport puisse être déposé à l'Assemblée législative avant le début de la période électorale.

Les renseignements suivants doivent être inclus dans un plan financier pluriannuel :

- une estimation des revenus et dépenses de l'Ontario pour la période visée par le plan, y compris de leurs composantes principales;
- les prévisions et les hypothèses utilisées pour préparer les estimations des revenus et des dépenses pour la période du plan;
- une réserve pour tenir compte des variations défavorables imprévues des revenus et des dépenses, en tout ou en partie, et les détails de la réserve;
- une analyse exhaustive des risques qui peuvent avoir une incidence importante sur l'économie ou sur le secteur public pendant la période du plan;
- une description des effets prévus du plan sur la province;
- des renseignements sur le rapport entre la dette nette provinciale et le produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario.

Un changement a été apporté entre l'ancienne *Loi sur la transparence et la responsabilité financières* et la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* : la province n'est plus tenue de produire un rapport préélectoral distinct du budget. La Loi exige que le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario fournisse une déclaration au sujet du caractère raisonnable du plan financier pluriannuel inclus dans le plus récent budget avant une élection.

Cette année marque la quatrième déclaration au sujet du caractère raisonnable publiée par le Bureau de la vérificatrice générale depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la transparence et la responsabilité financières* en 2004.

4.0 Objectif et portée

L'objectif de notre examen est énoncé au paragraphe 13 (1) de la Loi, qui prévoit ce qui suit : « Avant la tenue d'une élection générale en application du paragraphe 9 (2) de la *Loi électorale*, le vérificateur général examine le plan financier pluriannuel figurant dans le dernier budget afin d'établir s'il est raisonnable, et publie un communiqué indiquant les résultats de son examen. »

De façon générale, les auditeurs examinent l'information concernant des opérations financières déjà effectuées. Or, le Plan financier pluriannuel fournit les estimations de résultats financiers futurs établies par la province. Nous avons donc mené nos travaux et présenté les résultats de notre examen conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe applicables émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les critères de cet examen (voir l'**annexe 1**) ont été élaborés à l'aide des lignes directrices relativement aux informations financières prospectives émises par CPA Canada. Nous avons aussi passé en revue les lignes directrices émises par l'American Institute of Certified Public Accountants pour ce qui est de préparer et d'examiner les prévisions et les projections financières. Ces lignes directrices prévoient que les prévisions concernant les informations financières prospectives doivent reposer sur des hypothèses raisonnables, défendables et cohérentes à l'interne qui, selon la direction, traduisent l'ensemble le plus probable de conditions économiques et du plan d'action prévus.

En effectuant nos travaux, nous avons évalué le caractère raisonnable au moyen d'une enquête, d'une analyse, et d'autres procédures, de même qu'en ayant recours à l'examen des pièces justificatives de la province au sujet des estimations et de leurs principales hypothèses sous-jacentes. Nous avons aussi passé en revue les processus pluriannuels de planification et de budgétisation de l'examen, évalué les données sur les tendances historiques, et rencontré des fonctionnaires du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère des Finances ainsi que des fonctionnaires d'autres ministères pour discuter des prévisions de dépenses de la province et des hypothèses connexes.

Nous effectuons habituellement notre travail une fois qu'un budget préélectoral a été établi. En raison du changement de date limite pour la publication du budget par la province du 31 mars au 30 avril, le processus que nous avons utilisé pour examiner ce Plan financier pluriannuel différait de celui utilisé lors des examens préélectoraux précédents. Toutefois, compte tenu de la nouvelle date limite, nous n'aurions pas eu suffisamment de temps pour publier un rapport préélectoral avant la dissolution de l'Assemblée législative. Par conséquent, nous avons commencé nos travaux à la mi-mars 2022 et avons obtenu un accès sécurisé et confidentiel aux renseignements requis.

Puisque la province établit l'estimation de ces recettes fiscales futures à l'aide de techniques prévisionnistes fondées sur des données économiques sous-jacentes, comme la progression du produit intérieur brut, l'inflation, l'excédent net d'exploitation des sociétés, les dépenses de consommation ainsi que les niveaux des traitements et des salaires, nous avons retenu les services d'un expert indépendant du domaine des prévisions économétriques pour nous aider à étudier certaines estimations des revenus fiscaux.

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario applique la Norme canadienne de contrôle qualité et, de ce fait, il maintient un système exhaustif de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées au sujet du respect des règles de conduite professionnelle, des normes professionnelles, ainsi que des exigences législatives et réglementaires applicables.

La province nous a fourni une déclaration de responsabilité qui aurait déjà été incluse au début de son rapport préélectoral. Comme la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières* n'exige pas que le gouvernement prépare un rapport préélectoral distinct du budget, l'énoncé de responsabilité figure à l'**annexe 2** de notre rapport.

Les fonds fournis par le gouvernement pour les programmes sont déterminés selon la politique établie. Notre examen ne fournit pas d'assurance sur les résultats en matière de service qui seraient atteints par un niveau de financement établi.

5.0 Résultats

5.1 Le plan financier à moyen terme de l'Ontario

Le Plan financier pluriannuel 2022 présente le plan financier à moyen terme de l'Ontario, qui comprend en détail les prévisions de revenus et de dépenses de la province.

À la **figure 1**, nous avons reproduit (avec de légères modifications) les détails du *Plan financier à moyen terme de l'Ontario* figurant à la page 7 du *Budget de l'Ontario 2022*.

5.2 Revenus estimatifs

5.2.1 Composantes des revenus

Le tableau 3.5 du *Budget de l'Ontario 2022* a été élargi à la **figure 2** pour indiquer les revenus gouvernementaux prévus pour les trois prochains exercices. Voici une liste des principales sources de revenus (les pourcentages se rapportent à l'exercice se terminant le 31 mars 2023) :

- les revenus fiscaux (70 % du total des revenus);
- les transferts reçus du gouvernement du Canada (17 %);
- les revenus tirés des entreprises publiques comme la Régie des alcools de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Société ontarienne de vente du cannabis, Ontario Power Generation et la part de la province dans Hydro One (4 %);
- les autres revenus, comme ceux tirés des droits perçus pour les conducteurs et l'immatriculation des véhicules commerciaux, de même que les revenus tirés de la vente et de la location (9 %).

Figure 1: Plan financier pluriannuel du gouvernement provincial pour l'Ontario (en milliards de dollars)

Sources des données : *Budget de l'Ontario 2022*, et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus			
Impôt sur le revenu des particuliers	44,6	47,0	49,6
Taxe de vente	32,3	34,2	35,7
Impôt sur les sociétés	19,7	20,4	21,1
Contribution-santé de l'Ontario	4,7	4,9	5,1
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,7	5,6	5,6
Ensemble des autres impôts et taxes	19,4	21,0	21,9
Total des revenus fiscaux	**126,4**	**133,2**	**139,1**
Gouvernement du Canada	31,0	31,8	33,4
Revenus tirés des entreprises publiques	6,3	6,7	7,5
Autres revenus non fiscaux	16,1	16,5	16,9
Total des revenus	**179,8**	**188,2**	**196,9**
Charges[1]			
Secteur de la santé	75,2	77,6	78,3
Secteur de l'éducation[2]	32,4	34,2	35,1
Secteur de l'enseignement postsecondaire	10,8	11.1	11,4
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	18,3	18,4	18,6
Secteur de la justice	5,3	5,2	5,1
Autres programmes[3]	36,3	38,3	39,7
Total des programmes de base	**178,3**	**184,8**	**188,1**
Financement limité dans le temps lié à la COVID-19	6,9	–	–
Total des programmes	**185,2**	**184,8**	**188,1**
Intérêt sur la dette	13,5	14,3	14,9
Total des charges	**198,6**	**199,1**	**203,0**
Excédent/(déficit) avant prise en compte de la réserve	**(18,9)**	**(10,8)**	**(6,1)**
Réserve	1,0	1,5	1,5
Excédent/(déficit)	**(19,9)**	**(12,3)**	**(7,6)**
Dette nette	**428,7**	**450,4**	**468,8**
PIB nominal	**1 035,6**	**1 088,6**	**1 134,1**
Dette nette en pourcentage du PIB	**41,4 %**	**41,4 %**	**41,3 %**
Dette nette en pourcentage des revenus	**238,4 %**	**239,3 %**	**238,1 %**
Intérêts sur la dette en pourcentage des revenus	**7,5 %**	**7,6 %**	**7,5 %**

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Ce tableau est fondé sur le Plan financier à moyen terme de l'Ontario (p. 7 du *Budget de l'Ontario 2022*).

1. Aux fins de présentation dans le budget de 2022, les charges ponctuelles liées à la COVID 19 ont été incluses dans le financement limité dans le temps lié à la COVID-19.
2. Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les dépenses du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les autres programmes.
3. Contient les montants suivants au titre des fonds de prévoyance : 2022-2023 : 4,6 milliards de dollars; 2023-2024 : 6,6 milliards de dollars et 2024-2025 : 8,2 milliards de dollars.

Figure 2: Estimations des revenus du gouvernement provincial pour les exercices financiers 2022-2023 et 2024-2025 (en milliards de dollars)

Sources des données : *Budget de l'Ontario 2022*, Tableau 3.5 et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus			
Impôt sur le revenu des particuliers	44,6	47,0	49,6
Taxe de vente	32,3	34,2	35,7
Impôt sur les sociétés	19,7	20,4	21,1
Contribution-santé de l'Ontario	4,7	4,9	5,1
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,7	5,6	5,6
Ensemble des autres impôts et taxes[1,2]	19,4	21,0	21,9
Total des revenus fiscaux	**126,4**	**133,2**	**139,1**
Transfert canadien en matière de santé	17,6	19,1	20,1
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6,2	6,4	6,6
Programmes d'Infrastructure	1,2	1,1	0,9
Programmes relatifs au marché du travail	1,1	0,9	0,9
Entente sur le logement social	0,3	0,2	0,2
Autres paiements fédéraux[3, 4, 5]	4,1	3,6	4,2
Transferts directs à des organisations du secteur parapublic	0,5	0,5	0,5
Total du revenu du gouvernement du Canada	**31,0**	**31,8**	**33,4**
Revenus tirés des entreprises publiques	6,3	6,7	7,5
Autres revenus non fiscaux	16,1	16,5	16,9
Total des revenus	**179,8**	**188,2**	**196,9**

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Reflète une réduction des taxes sur l'essence et les carburants de 0,6 milliard de dollars en 2022-2023 en raison de la réduction temporaire prévue par le gouvernement des taux de taxe sur l'essence et les carburants.
2. Inclut des revenus provenant des droits de cession immobilière de 0,2 milliard de dollars en 2022-2023 et de 0,2 milliard de dollars en 2023-2024 pour le renforcement annoncé par le gouvernement de la taxe sur la spéculation des non résidents.
3. Inclut un financement ponctuel supplémentaire de 0,8 milliard de dollars en 2022-2023 dans le cadre du projet de loi C-17, la Loi concernant des mesures supplémentaires liées à la COVID-19.
4. Inclut un financement supplémentaire de 0,3 milliard de dollars pour le transport en commun municipal en 2022-2023.
5. Inclut le financement de l'Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 1,5 milliard de dollars en 2022-2023, de 2,3 milliards de dollars en 2023 2024 et de 2,8 milliards de dollars en 2024-2025.

5.2.2 Caractère raisonnable des prévisions globales de revenus

Le caractère raisonnable des prévisions de revenus, plus particulièrement des revenus fiscaux, dépend du caractère raisonnable des hypothèses économiques. Le lecteur doit garder à l'esprit que le degré d'assurance que nous pouvons fournir diminue à mesure que les estimations se tournent plus loin vers l'avenir.

Dans l'ensemble, le Bureau de la vérificatrice générale a conclu que les prévisions de revenus reposaient sur des hypothèses raisonnables au sujet de l'économie de l'Ontario (comme la hausse du PIB de l'Ontario, ainsi que les perspectives d'emploi et d'inflation) qui sont prudentes par rapport à celles qui ont été formulées par les prévisionnistes du secteur privé. Les prévisions ont été élaborées de la même manière que pour les rapports préélectoraux précédents.

Le gouvernement a intégré un élément de prudence à ses prévisions de revenus, comme la Loi l'oblige à le faire. Toutefois, nos travaux nous ont permis de constater que les estimations des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés étaient trop prudentes et donc sous-estimées.

Notre expert indépendant du domaine des prévisions économétriques nous a aidés à examiner les hypothèses et les estimations du gouvernement pour plusieurs des principales sources de revenus fiscaux et nous a indiqué qu'à son avis, les perspectives économiques du gouvernement sont raisonnables lorsqu'on les compare à l'opinion des prévisionnistes du secteur privé au sujet de l'économie de l'Ontario. Plus précisément, il souligne que, pour toutes les années et tous les indicateurs économiques, les prévisions du gouvernement sont près de la moyenne des perspectives établies par le secteur privé. Par exemple, selon la **figure 3**, les pourcentages d'augmentation du PIB réel et nominal prévus par le gouvernement sont légèrement inférieurs à la moyenne des pourcentages d'augmentation fixés par 13 économistes du secteur privé dans le cadre d'un sondage mené par le ministère des Finances le 8 mars 2022.

Les prévisions plus rapides et plus lentes du gouvernement ne faisaient pas partie des fourchettes des prévisionnistes du secteur privé pour les pourcentages de croissance du PIB réel et du PIB nominal pour l'année civile 2022, mais les prévisions prévues s'inscrivaient dans les fourchettes. Le ministère des Finances a fourni des renseignements afin d'expliquer pourquoi les estimations pour ces indicateurs diffèrent des prévisions du secteur privé. Sa justification, à savoir que les prévisions du secteur privé sont demandées pour prévoir les scénarios les plus probables et non une gamme de scénarios du meilleur et du pire, est raisonnable. Notre expert a salué l'ajout des scénarios de croissance plus rapide et plus lente, présentés pour la première fois dans le *Budget de l'Ontario 2020*, comme une occasion de faire ressortir les perspectives optimistes et pessimistes potentielles qui pourraient se révéler meilleures ou pires que les perspectives économiques raisonnables et prudentes.

Figure 3: Projections sur l'année civile du gouvernement provincial concernant la croissance du PIB réel et nominal (en pourcentage)

Source des données : Enquête auprès des prévisionnistes du ministère des Finances (8 mars 2022) et *Budget de l'Ontario 2022*, tableaux 2.2 et 2.3

	2022	2023	2024	2025
PIB réel				
Projection moyenne de l'enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé	4,1	3,2	2,1	2,0
Projection de la province	3,7	3,1	2,0	1,9
PIB nominal				
Projection moyenne de l'enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé	7,3	5,2	4,3	4,2
Projection de la province	6,7	5,1	4,2	4,1

5.2.3 Revenus estimatifs selon la composante

Revenus provinciaux tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe de vente et de la contribution-santé de l'Ontario

Notre examen des revenus fiscaux comportait notamment une analyse des estimations de la province au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe de vente et de la contribution-santé de l'Ontario. Ces quatre sources de revenus fiscaux représentent 80 % du total des revenus fiscaux prévus pour chacun des trois exercices inclus dans le Plan financier pluriannuel. Nous avons conclu que ces estimations sont raisonnables, à l'exception des estimations des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés.

Les prévisions de l'impôt sur les sociétés, préparées par le ministère des Finances, ont fait l'objet d'une grande incertitude. Au cours des deux dernières années, deux facteurs clés ont ajouté à la difficulté d'établir des prévisions exactes :

- pendant la pandémie, des niveaux exceptionnels d'intervention économique du gouvernement ont rendu plus difficile pour les économistes de prédire l'activité économique canadienne et, par extension, l'impôt sur le revenu des sociétés.
- depuis le premier trimestre civil de 2020, Statistique Canada ne publie plus les données sur les bénéfices d'exploitation des sociétés, sur lesquelles le ministère des Finances de l'Ontario s'appuyait auparavant pour établir ses prévisions des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés. La mesure actuelle de Statistique Canada, soit l'excédent d'exploitation net des sociétés, se révèle moins fiable quant aux revenus tirés de l'impôt sur les sociétés en Ontario.

La **figure 4** présente les différences entre les budgets approuvés de l'Ontario et les montants réels des impôts sur les sociétés au cours des 10 derniers exercices.

Figure 4: Comparaison entre l'impôt sur les sociétés au budget et réel (milliards de dollars)

Sources des données : Comptes publics de l'Ontario 2013 2021 et *Budget de l'Ontario 2022*

Exercice financier se terminant le 31 mars	Budget	Chiffres réels, selon les Comptes publics	Écart
2013	10,8	12,1	1,3
2014	11,3	11,4	0,1
2015	10,3	9,6	(0,7)
2016	11,3	11,4	0,1
2017	12,1	14,9	2,8
2018	13,8	15,6	1,8
2019	15,1	16,6	1,5
2020[1]	15,2	15,4	0,2
2021[1]	9,9	17,8	7,9
2022	14,4	22,2[2]	7,8

1. Statistique Canada a cessé de publier les données sur les bénéfices d'exploitation des entreprises au premier trimestre de l'année civile 2020.
2. Solde provisoire non audité conformément au *Budget de l'Ontario 2022*.

En ce qui concerne le Plan financier pluriannuel, le Bureau de la vérificatrice générale a évalué les estimations fondées sur un modèle de l'impôt sur les sociétés du ministère des Finances par rapport aux dernières estimations disponibles pour l'excédent net d'exploitation des sociétés en Ontario. Notre analyse nous a permis de conclure que le modèle utilisé par le Ministère sous-estime les revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés.

Au moyen des données économiques disponibles et des tendances historiques, et avec l'aide d'un expert dans le domaine de l'économétrie, nous avons élaboré une gamme raisonnable d'estimations des impôts sur les sociétés pour la période de prévision de trois ans dans le Plan financier pluriannuel. Les estimations du ministère des Finances concernant l'impôt sur les sociétés sont inférieures à notre fourchette de valeurs raisonnables pour chacune des trois années. En outre, nous constatons que les estimations provinciales de l'impôt sur les sociétés sont également inférieures aux projections fournies par le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario dans ses Perspectives économiques et budgétaires du printemps 2022.

Comme le montre la **figure 5**, nous avons déterminé qu'une fourchette raisonnable pour les revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés serait :

- 1,5 milliard de dollars à 3,4 milliards de dollars de plus que le montant prévu dans le Plan financier pluriannuel 2022 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
- 1,9 milliard de dollars à 3,9 milliards de dollars de plus que le montant prévu dans le Plan financier pluriannuel 2022 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
- 2,1 milliards de dollars à 4,2 milliards de dollars de plus que le montant prévu dans le Plan financier pluriannuel 2022 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Nous avons comparé notre fourchette raisonnable à celle de certaines administrations canadiennes (le Québec, le Canada et la Colombie-Britannique) qui ont publié leurs prévisions fiscales pour les trois mêmes exercices. Il importe de comparer avec prudence les prévisions des administrations lorsque la base budgétaire des prévisions diffère et que les taux de croissance économique prévus sont nettement différents. Par exemple, l'excédent net d'exploitation du Québec devrait diminuer de 6,4 % en 2022 et de 3,1 % en 2023. Le gouvernement du Canada se sert de ses propres prévisions des bénéfices des sociétés avant impôts qui ne sont disponibles qu'à

Figure 5: Impôt sur les sociétés réel et prévu pour les exercices financiers 2014-2015 à 2024-2025 (milliards de dollars)

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

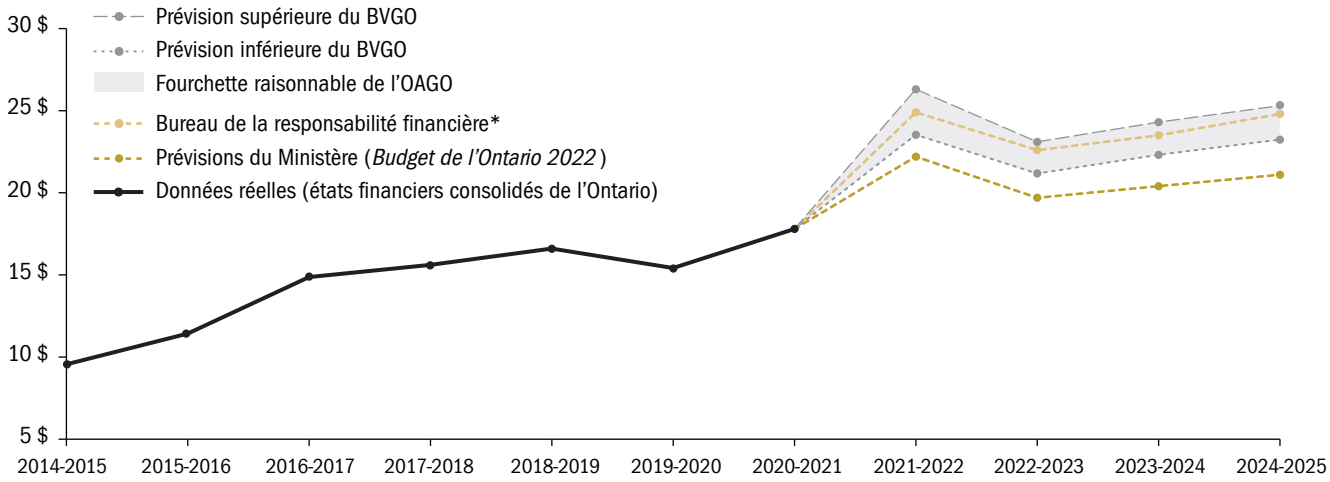

l'échelle nationale. Il s'attend, pour l'année civile 2022, à une chute des bénéfices des sociétés avant impôt. De plus, l'excédent net d'exploitation de la Colombie-Britannique devrait augmenter de 0,8 % en 2022 et de 4,3 % en 2023. En revanche, l'excédent net d'exploitation prévu de l'Ontario devrait augmenter de 4,6 % en 2022 et de 5,8 % en 2023. Compte tenu des différentes bases des prévisions budgétaires et des projections de croissance économique entre l'Ontario et ces administrations canadiennes, la comparaison des tendances des revenus des sociétés comporte une valeur limitée. Étant donné que l'Ontario s'attend à une croissance économique plus forte que celle des autres administrations pour ce qui est des revenus des sociétés, il est raisonnable de s'attendre à ce que l'Ontario ait des projections plus élevées des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés au cours de ces années.

Autres revenus fiscaux

Les autres sources principales de revenus fiscaux sont l'impôt santé des employeurs, les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, la taxe sur l'essence, les droits de cession immobilière et la taxe sur le tabac. Ces sources de revenus fiscaux représentent 20 % du total estimé des revenus fiscaux provinciaux pour chaque exercice se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025. Le calcul de ces estimations repose en grande partie sur des modèles de prévisions fiscales. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses utilisées, le fondement de ces hypothèses, ainsi que les méthodes d'application des modèles prévisionnistes afin d'établir les revenus fiscaux estimatifs. Nous avons constaté que les méthodes utilisées étaient cohérentes pour chacune des années couvertes par le Plan financier pluriannuel et qu'elles étaient cohérentes avec les méthodes utilisées pour les années antérieures, sauf lorsque des rajustements étaient nécessaires pour prendre en compte l'incidence des reports d'impôt liés à la pandémie. Nous nous sommes également penchés sur le caractère raisonnable des explications du Ministère au sujet des variations des revenus fiscaux prévus d'une année à l'autre. Nous avons conclu que toutes ces explications sont raisonnables.

Autres revenus

Les plus importants transferts permanents provenant du gouvernement du Canada comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et les programmes d'infrastructure fédéraux. Ces trois sources de revenus fédéraux représentent 25,0 milliards de dollars en autres revenus provinciaux estimatifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, soit 80,6 % du total des revenus fédéraux estimatifs pour cet exercice; 83,6 % pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et 82,6 % pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Pour évaluer ces revenus estimatifs, nous nous sommes principalement assurés que les formules et les hypothèses utilisées pour estimer la part de l'Ontario de ces transferts fédéraux sont raisonnables et qu'elles sont appliquées correctement, ce qui est le cas.

Les entreprises publiques ont soumis au Ministère leurs revenus estimatifs pour les trois prochains exercices. Nous avons comparé ces chiffres aux tendances historiques et nous avons fait d'autres travaux pour examiner tout écart significatif d'une année sur l'autre. Nous avons aussi étudié les plans d'affaires disponibles des entreprises publiques pour nous assurer que leurs prévisions internes sont conformes aux montants prévus dans le Plan financier pluriannuel. Les écarts et les projections internes sont conformes aux montants prévus.

Le 6 juillet 2021, le gouvernement a adopté un règlement afin de créer une filiale légale de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), Jeux en ligne Ontario, dans le but d'offrir des jeux en ligne en Ontario par le biais d'exploitants privés dans un nouveau marché réglementé. Cette filiale (Jeux en ligne Ontario) a lancé le nouveau marché réglementé le 4 avril 2022. D'après l'information sur les projections financières qui nous a été fournie lors de notre examen, la province s'attend à ce que Jeux en ligne Ontario produise des résultats nets de 18 millions de dollars, 26 millions de dollars et 31 millions de dollars au cours de chacun

des trois exercices compris dans le Plan financier pluriannuel. Ces prévisions sont enregistrées en tant que composante des autres revenus. Les revenus et dépenses réels peuvent varier. En raison du manque d'antécédents à cet égard, il a été impossible d'évaluer le caractère raisonnable des projections.

Dans le cas des sources plus importantes de revenus non fiscaux comme les droits perçus des conducteurs et pour l'immatriculation des véhicules commerciaux, ainsi que les revenus provenant de la vente et de la location, nous avons également examiné la documentation à l'appui des estimations et analysé les variations des montants de revenus d'une année sur l'autre. Le retrait des droits de renouvellement des permis de conduire pour la plupart des véhicules de tourisme et des véhicules commerciaux légers se traduit par une baisse d'environ 1 milliard de dollars par année des projections des autres revenus par rapport aux années précédentes. Les estimations étaient bien étayées, et notre analyse des variations des montants de revenus n'a pas soulevé de préoccupations.

5.2.4 Risques liés aux prévisions de revenus

Même si les prévisions économiques du gouvernement et les revenus estimatifs connexes figurant dans le Plan financier pluriannuel peuvent être considérés comme raisonnables (à l'exception des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés dont il est question à la **section 5.2.3**), l'établissement de prévisions économiques et de revenus est encore loin du statut de science exacte. De nombreux risques pèsent sur les prévisions économiques sous-jacentes. Les économistes auxquels le gouvernement a demandé d'examiner les prévisions économiques de son budget ont fait écho à ce point de vue, soulignant l'incertitude considérable entourant la reprise de la province, du Canada et du monde à la suite de la pandémie de COVID-19, ainsi que la fragilité de l'économie mondiale. La situation en Ukraine et les sanctions qui en ont découlé contre la Russie ont pesé sur les marchés nationaux et internationaux. De plus, l'inflation accrue et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement présentent des risques continus pour les perspectives économiques de la province.

Même en l'absence d'une situation défavorable à l'étranger, l'économie de l'Ontario est aux prises avec des risques intérieurs qui pourraient miner sa performance. Une forte contraction des prix des logements, doublée du taux élevé d'endettement des ménages dans un environnement où les taux d'intérêt augmentent rapidement, pourrait freiner les dépenses de consommation, ce qui assombrirait les perspectives de croissance économique. Par ailleurs, il pourrait y avoir des perspectives mondiales plus positives que prévu et une vigoureuse reprise continue à la suite de la pandémie.

L'**annexe 3** présente les hypothèses et les principaux risques cernés par la province relativement aux revenus et aux dépenses.

5.3 Estimation des dépenses

5.3.1 Dépenses par secteur

Le gouvernement provincial ventile les dépenses par secteur. Voici la liste des principaux secteurs (les pourcentages se rapportent à l'exercice se terminant le 31 mars 2023) :

- santé (38 %);
- éducation 16 %
- services à l'enfance et services sociaux (9 %);
- études postsecondaires (5 %);
- justice (3 %);
- autres secteurs (19 %);
- intérêts sur la dette (7 %).

De plus, pour 2022-2023, le financement ponctuel relatif à la COVID-19 (3 %) figure dans une ligne distincte dans le budget. La **figure 6** reprend les perspectives à moyen terme du tableau 3.8 du Plan financier pluriannuel.

Figure 6: Estimations des dépenses du gouvernement provincial pour les exercices 2022-2023 à 2024-2025 (milliards de dollars)

Sources des données : *Budget de l'Ontario 2022*, Tableau 3.8 et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Programmes			
Secteur de la santé	75,2	77,6	78,3
Secteur de l'éducation[1]	32,4	34,2	35,1
Secteur de l'enseignement postsecondaire	10,8	11,1	11,4
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	18,3	18,4	18,6
Secteur de la justice	5,3	5,2	5,1
Autres programmes[2]	36,3	38,3	39,7
Total des programmes de base	**178,3**	**184,8**	**188,1**
Financement limité dans le temps lié à la COVID-19	**6,9**	**–**	**–**
Total des programmes	**185,2**	**184,8**	**188,1**
Intérêts sur dette	13,5	14,3	14,9
Dépenses totales	**198,6**	**199,1**	**203,0**

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1. Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dont les charges sont comptabilisées sous le poste Autres programmes.
2. Contient les montants suivants au titre des fonds de prévoyance : 2022-2023 : 4,6 milliards de dollars; 2023-2024 : 6,6 milliards de dollars et 2024-2025 : 8,2 milliards de dollars.

5.3.2 Estimations des dépenses par poste de dépenses

Dépenses de programme

Voici une liste des principaux postes (les pourcentages se rapportent à l'exercice se terminant le 31 mars 2023) :

- les paiements de transfert, y compris les transferts au secteur parapublic (77 %);
- les coûts salariaux, avantages sociaux et coûts des pensions du ministère (6 %);
- les intérêts sur la dette (7 %);
- les autres charges (10 %).

La **figure 7** présente les dépenses provinciales par poste.

Figure 7: Estimations des dépenses du gouvernement provincial par élément pour les exercices se terminant le 31 mars (en milliards de dollars)

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2023	2024	2025
Dépenses			
Paiements de transfert	153,7	150,8	150,6
Coûts salariaux, avantages sociaux et coûts des pensions du ministère	11,6	11,5	11,4
Intérêt sur la dette	13,5	14,3	14,9
Autres dépenses*	19,9	22,5	26,1
Total des charges	**198,6**	**199,1**	**203,0**

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

* Inclut les montants suivants au titre des fonds de prévoyance : 2022-2023 – 4,6 milliards de dollars; 2023-2024 : 6,6 milliards de dollars; 2024-2025 : 8,2 milliards de dollars

5.3.3 Caractère raisonnable de la prévision des dépenses de façon globale

Nous avons conclu que les prévisions des dépenses de programme (sauf les fonds de prévoyance compris dans les autres dépenses de programme; voir la **section 5.4**) et d'intérêts sont raisonnables. Nous avons conclu que les hypothèses principales sous-tendant les prévisions de dépenses du gouvernement sont raisonnables.

Les prévisions des dépenses de programme, financées grâce aux paiements de transfert à certains secteurs hors ministères, représentent de loin le poste le plus important des charges totales, soit 77 %. Il s'agissait donc d'un élément clé de notre examen des estimations des dépenses. Le gouvernement compte deux principaux types de programmes de paiements de transfert :

- **Programmes de prestations** – programmes permettant à un bénéficiaire du paiement de transfert d'avoir légalement droit à des fonds si certaines conditions d'admissibilité ou autres sont remplies. Cela comprend l'aide sociale (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et Ontario au travail) et le Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Il est difficile de dresser des estimations sur les dépenses associées aux programmes de prestations en vue de déterminer le nombre de bénéficiaires qui auront légalement droit aux prestations à l'avenir. Dans le cas de l'assurance-santé de l'Ontario, par exemple, le coût pour le gouvernement dépend du nombre de personnes qui ont accès aux services médicaux au cours d'une année donnée. Essentiellement, les dépenses liées aux programmes de prestations sont ouvertes.
- **Programmes discrétionnaires** – programmes dans le cadre desquels le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre pour déterminer le montant final à dépenser au début et au cours de l'exercice financier. Bien que les estimations de ces dépenses soient généralement établies par rapport aux

montants fournis au cours des années antérieures, les montants à venir faisant l'objet d'estimations peuvent également être rajustés pour tenir compte des priorités stratégiques du gouvernement et de leurs choix quant au niveau de service devant être financé. Certains programmes discrétionnaires (p. ex. le traitement du cancer) peuvent comporter des caractéristiques d'un programme de paiements de transfert de droits.

Notre examen des estimations des dépenses au titre des paiements de transfert s'est concentré sur les grands programmes (c.-à-d. les nouvelles initiatives de plus de 100 millions de dollars et les programmes existants de plus de 500 millions de dollars) et sur ceux pour lesquels les tendances historiques présentaient un écart considérable. Cet objectif était particulièrement important étant donné que le Plan financier pluriannuel fait état d'un certain nombre de nouvelles initiatives dans des secteurs de programme plus vastes (par exemple, la santé et l'aide sociale) nécessitant des dépenses notables par rapport aux années précédentes. Les nouvelles initiatives combinent des programmes de transfert de droits et des programmes de paiements de transfert discrétionnaires. Pour les programmes de transfert de droits, il y a un risque plus élevé que les coûts réels diffèrent considérablement des estimations si les hypothèses du gouvernement concernant le nombre de personnes admissibles aux prestations ratent la cible (voir la section 5.3.4 pour obtenir des précisions).

Nous avons examiné les hypothèses qui sous-tendent les estimations des charges des programmes de paiements de transfert, pris en compte les critères d'admissibilité, s'il y a lieu, évalué les modèles de prévision utilisés et analysé les tendances des programmes. Nous avons conclu que les dépenses prévues des programmes de paiements de transfert au cours des trois prochaines années sont raisonnables pour les nouveaux programmes et les programmes existants.

Nous avons mené un exercice semblable pour évaluer les revenus et dépenses à venir des organismes du secteur parapublic (par exemple, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) ainsi que les organismes gouvernementaux (par exemple, Metrolinx et Santé Ontario). Les dépenses (et les revenus) de ces entités font partie des estimations des dépenses (et des revenus) de la province. Nous avons effectué une analyse des tendances des principales catégories de revenus et de dépenses de chaque secteur. Nous avons également étudié les hypothèses sous-jacentes relatives à la croissance ou à la baisse de chacune des principales catégories de revenus et de dépenses afin d'en déterminer le caractère raisonnable, ainsi que la documentation à l'appui des hypothèses formulées, dont les plans d'activités approuvés. De plus, nous avons rapproché les dépenses provinciales comptabilisées au titre des subventions versées pour ces entités et les revenus des subventions provinciales que ces entités ont comptabilisés. Nous avons conclu que les hypothèses sont raisonnables. De plus, les dépenses au titre des transferts estimées par la province se rapprochaient des revenus que les entités projetaient de comptabiliser.

Frais d'intérêts sur la dette

Le total des frais d'intérêt devrait passer de 13,5 milliards de dollars en 2022-2023 à 14,9 milliards de dollars en 2024-2025 – soit une croissance de 10,4 % au cours de la période de trois ans – en raison de l'augmentation prévue de la dette pour financer les investissements en immobilisations et des déficits annuels ainsi que de la hausse prévue des taux d'emprunt de la province en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation des frais d'intérêt sur la dette, nous avons évalué la méthodologie prévisionnelle utilisée et revu la documentation à l'appui, et nous avons discuté avec la haute direction. Nous avons conclu que les hypothèses qui sous-tendent les prévisions des frais d'intérêt du gouvernement pour les trois prochaines années sont raisonnables.

Emprunts et infrastructure

Bien qu'ils ne fassent pas partie du Plan financier pluriannuel 2022, nous avons examiné les tableaux *Programme d'emprunts 2021-2022 et perspectives à moyen terme* et *Dépenses liées à l'infrastructure* figurant respectivement aux pages 15 et 20 du *Budget de l'Ontario 2022* pour en vérifier la cohérence avec les éléments financiers du Plan financier pluriannuel. Nous n'avons relevé aucune incohérence entre le Plan financier pluriannuel et l'information présentée au sujet du programme d'emprunt et des dépenses d'infrastructure dans le *Budget de l'Ontario 2022*.

5.3.4 Risques liés aux prévisions de dépenses

Nous tenons à souligner deux secteurs de risque liés aux prévisions des dépenses du gouvernement :

- les coûts réels au chapitre de la rémunération pourraient être très différents des estimations en raison des résultats impossibles à déterminer des négociations contractuelles à venir;
- les coûts des nouvelles initiatives de dépenses peuvent différer considérablement des estimations parce qu'il n'y a pas d'antécédents de programme pour éclairer les estimations.

Coûts de rémunération

Les coûts de rémunération représentent environ 6 % des dépenses de programme du gouvernement. (Ce calcul des coûts de rémunération ne tient pas compte des dépenses de rémunération des bénéficiaires de paiements de transfert non consolidés et des salaires et avantages sociaux pour les entreprises publiques, les organismes provinciaux et les entités du secteur parapublic.) L'un des facteurs pouvant faire en sorte que les coûts de rémunération réels différeraient des estimations est que des conventions collectives du secteur public doivent actuellement être renégociées ou le seront dans les trois prochaines années.

Nouvelles initiatives de dépenses

Le Plan financier pluriannuel 2022 prévoit une hausse des dépenses pour de nouvelles initiatives et pour l'élargissement de certains programmes existants. Nous avons examiné les prévisions pour toutes les nouvelles dépenses importantes annoncées (plus de 100 millions de dollars) ayant une incidence sur les exercices se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025. Ces annonces comprenaient des programmes d'admissibilité et des programmes discrétionnaires, comme le financement des programmes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la réduction des taxes sur l'essence et le carburant, un nouveau crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux, une stratégie de rémunération des préposés aux services de soutien à la personne et une initiative temporaire de maintien en poste du personnel infirmier.

La **figure 8** présente les nouvelles dépenses de programme annoncées dans les estimations des dépenses du Plan financier pluriannuel et les montants des nouvelles initiatives de programme et de l'expansion de programme ventilés par exercice financier.

Pour les nouvelles initiatives, comme le financement des récupérations à la suite d'interventions chirurgicales, nous avons examiné les hypothèses et les modèles détaillés qui sont utilisés pour prévoir leurs coûts. Nous avons conclu que les hypothèses sont raisonnables.

Toutefois, il manque des données historiques pour les nouvelles initiatives, ce qui signifie qu'il y a un risque accru de pression à la hausse sur ces nouvelles dépenses de programme en raison d'un taux de participation potentiel plus élevé que prévu et/ou de changements de comportement découlant des initiatives annoncées.

Pour ce qui est de l'expansion des programmes existants, nous avons examiné les hypothèses et les modèles utilisés pour prévoir les coûts. Nous avons conclu que les hypothèses sont également raisonnables en ce qui concerne ces programmes.

Figure 8: Annonces incluses dans le *Budget de l'Ontario 2022*[1] (en millions de dollars)

Sources des données : *Budget de l'Ontario 2022* et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Nouvelles initiatives				
Entente pancanadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants[2]	1 484,1	2 334,3	2 918,2	**6 736,6**
Stratégie de rémunération des préposés aux services de soutien à la personne	893,1	942,8	988,5	**2 824,4**
Hôpitaux – récupérations à la suite de chirurgies	300,0	–	–	**300,0**
Services 9-1-1 de prochaine génération	80,0	80,0	40,0	**200,0**
Accélérer l'économie de l'Ontario grâce à une stratégie relative aux technologies critiques	32,2	37,2	37,2	**106,6**
(A) Total partiel – Nouvelles initiatives	**2 789,4**	**3 394,3**	**3 983,9**	**10 167,6**
Expansions de programmes				
Maintien des lits d'hôpitaux supplémentaires	76,1	1 559,3	1 581,3	**3 216,7**
Infrastructure à large bande	692,7	1 039.3	962,3	**2 694,3**
Soins à domicile	70,0	87,0	343,0	**500,0**
Programme de financement des nouveaux médicaments	155,6	155,6	155,6	**466,8**
Investir en capital de risque en Ontario	100,0	100	100,0	**300,0**
Programmes de formation professionnelle et d'emploi	89,5	89,5	89,5	**268,5**
Maintien du niveau de soins	69,0	69,0	69,0	**207,0**
Santé mentale et toxicomanie – Financement de base supplémentaire pour la feuille de route vers le mieux être	203,8	–	–	**203,8**
Services de traitement du cancer	45,1	45,1	45,1	**135,3**
Construction et réaménagement de lits de soins de longue durée	1,3	1,3	123,5	**126,1**
Formation clinique	41,4	41,4	41,4	**124,2**
Modernisation des métiers spécialisés et de l'apprentissage	33,7	33,7	33,7	**101,1**
Total partiel (B) – Expansions de programmes	**1 578,2**	**3 221,2**	**3 544,4**	**8 348,8**
Crédits d'impôt nouveaux et élargis				
Crédit d'impôt non remboursable pour personnes et familles à faible revenu	400,0	320,0	320,0	**1 040,0**
Crédit d'impôt pour soins à domicile aux aînés de l'Ontario	140,0	120,0	125,0	**385,0**
(C) Total partiel — Crédits d'impôt nouveaux et élargis	**540,0**	**440,0**	**445,0**	**1 425,0**
(D) Autres nouvelles initiatives, expansions de programmes et crédits d'impôt nouveaux et élargis inférieurs à 100 millions de dollars	**1 221,7**	**591,3**	**441,5**	**2 254,5**
Total de A, B, C et D[3,4]	**6 129,3**	**7 646,8**	**8 414,8**	**22 190,9**

1. Les montants de 100 millions de dollars et plus pour la période de prévision de trois ans sont inclus dans cette liste. Les augmentations du financement de base des programmes existants ne sont pas incluses.
2. Le financement du gouvernement du Canada pour appuyer cette initiative est inclus dans les revenus : 2022-2023 : 1,45 milliards de dollars; 2023-2024 : 2,28 milliards de dollars; 2024-2025 : 2,84 milliards de dollars.
3. Il peut y avoir des différences entre ce tableau et le *Budget de l'Ontario 2022* en raison de certaines annonces faites sur la base d'une année civile plutôt que d'un exercice.
4. Certains éléments annoncés sont affectés dans les fonds d'urgence. Voir la **section 5.4** (p. ex. investissements dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques et les installations de General Motors).

Nous avons constaté qu'il y a un risque de demande associé au coût de ces programmes de prestations faisant l'objet d'expansion; toutefois, le risque est plus faible en raison de la quantité plus importante de données historiques disponibles pour dresser des prévisions. Pour les programmes discrétionnaires, le risque de pressions à la hausse sur les dépenses prévues est mince, car la province a le pouvoir discrétionnaire de limiter le montant des dépenses par rapport au niveau annoncé.

5.4 Financement limité dans le temps pour la COVID-19, financement basé sur le fonds de prévoyance et réserve

Le *Budget de l'Ontario 2022* prévoit des fonds pour faire face à la COVID-19 ainsi qu'aux dépenses et aux événements inattendus. La **figure 9a** illustre le financement pandémique spécial appelé « financement limité dans le temps pour la COVID-19 » (pour les initiatives spécifiées ou non), les fonds de prévoyance enregistrés dans les autres programmes et la réserve pour chaque année de plan (la première année d'une perspective à moyen terme) dans les budgets de l'Ontario depuis 2013. La **figure 9b** illustre le même financement dans les perspectives à moyen terme de chacun des budgets de l'Ontario depuis 2018.

Les réserves sont destinées à répondre à l'impact d'événements futurs inattendus et défavorables. Les dépenses liées aux réserves doivent être approuvées par l'Assemblée législative. Par le passé, les fonds de prévoyance ont aussi servi à acquitter des dépenses imprévues et à financer les programmes et initiatives des ministères qui n'étaient pas prévus dans le budget, puisque l'information ou l'approbation n'étaient pas encore disponibles lorsque le budget a été établi. Les dépenses liées à la COVID-19 ont été budgétées en tant que financement limité dans le temps et n'ont pas été incluses dans les fonds de réserve ou les dépenses pour les imprévus dans

Figure 9a : Financement temporaire lié à la COVID 19, fonds de prévoyance et réserve, 2013 à 2022, selon l'année du plan budgétaire[1] (en milliards de dollars)

Sources des données : Budgets de l'Ontario, 2013 à 2022

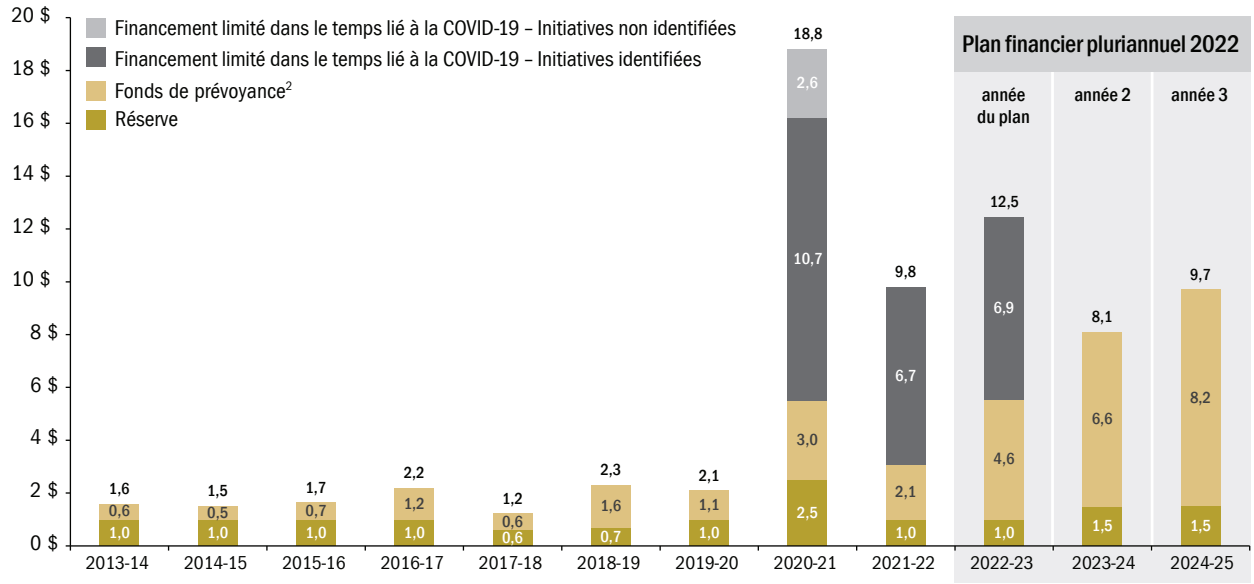

1. Désigne la première année des perspectives à moyen terme pour chaque budget. Par exemple, la première année des perspectives à moyen terme dans le budget de 2022 correspond à l'exercice terminé le 31 mars 2023. L'année du plan dans le budget de l'Ontario de 2013 est l'exercice se terminant le 31 mars 2014. Les perspectives à moyen terme sont le plan budgétaire pluriannuel.
2. Comptabilisés dans les autres dépenses de programme dans le *Budget de l'Ontario 2022*.

Figure 9b : Financement ponctuel lié à la COVID-19, fonds de prévoyance et réserve, perspectives à moyen terme, par budget (en milliards de dollars)

Sources des données : Budgets de l'Ontario, 2018 à 2022

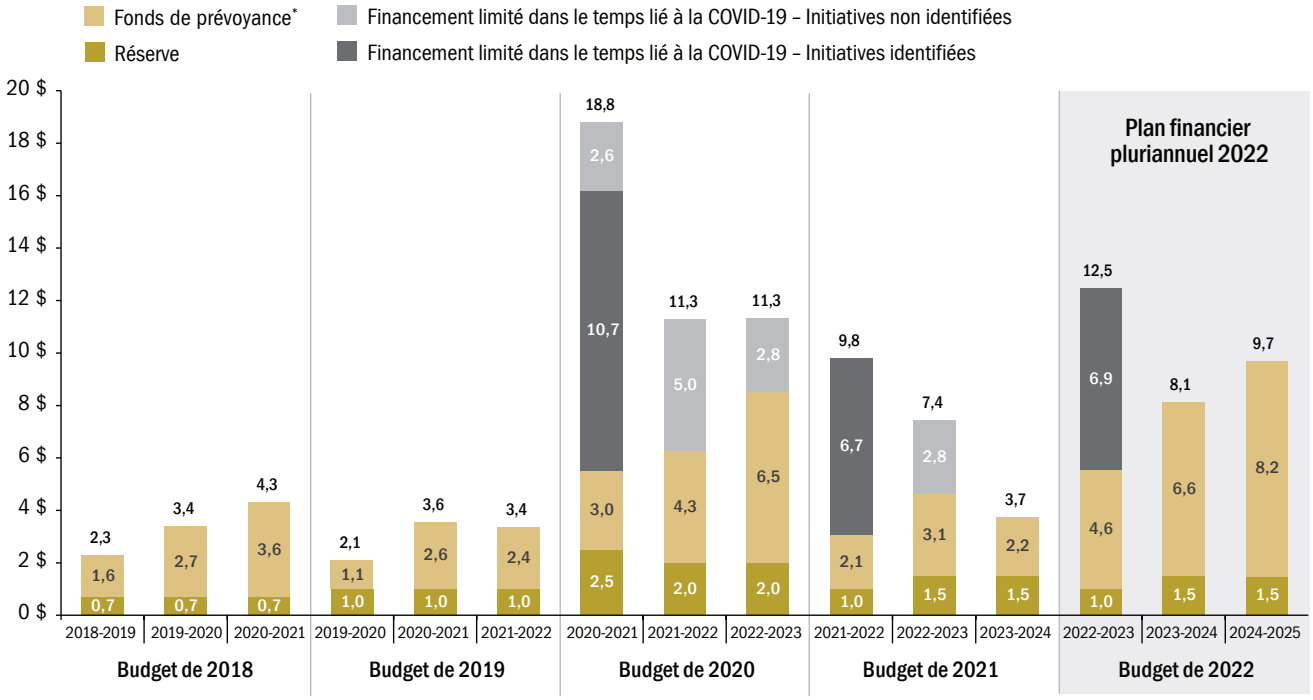

* Comptabilisés dans Autres dépenses de programme dans les budgets de l'Ontario de 2018 à 2022.

les autres dépenses de programme. Les dépenses pour les imprévus et le financement limité dans le temps pour la COVID-19 sont approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les sections suivantes sur le financement limité dans le temps pour la COVID-19, le financement pour les imprévus (inclus dans les autres dépenses de programme) et la réserve traitent plus en détail de ces domaines.

Financement limité dans le temps lié à la COVID-19

Dans le Plan financier pluriannuel 2022, la province a prévu une aide financière limitée dans le temps de 6,9 milliards de dollars pour la COVID-19 destinée à des initiatives identifiées. La province affiche les dépenses liées à la COVID-19 dans une ligne distincte dans ses budgets depuis l'an dernier dans le budget de 2021 pour indiquer la nature temporaire de ce financement. Les **figures 9a** et **9b** illustrent les budgets liés à la COVID-19 destinés aux dépenses spécifiées et non spécifiées. La **figure 10** comprend une description des initiatives identifiées pour le financement limité dans le temps pour la COVID-19 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Comme dans le cas des autres programmes de prestations, il y a un manque de données historiques, ce qui signifie que le risque de pression à la hausse est accru pour ces dépenses en raison d'un taux de participation pouvant être plus élevé que prévu ou de changements de comportement découlant des programmes annoncés. Pour ce qui est de l'expansion des programmes existants de COVID-19, nous avons examiné les hypothèses et les modèles utilisés pour prévoir les coûts. Nous avons conclu que les hypothèses sont également raisonnables en ce qui concerne ces programmes. Nous sommes toutefois conscients que les dépenses liées à la COVID-19 pourraient aussi changer selon l'état et l'évolution de la pandémie.

Figure 10: Initiatives de financement limité dans le temps lié à la COVID-19 incluses dans le *Budget de l'Ontario 2022* pour les exercices se terminant le 31 mars (en millions de dollars)

Sources des données : *Budget de l'Ontario 2022* et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2023	2024	2025	Total
Initiatives liées à la COVID-19				
Lits d'hôpitaux, y compris les lits pour soins aux malades en phase critique	1 436.1	–	–	**1 436,1**
Dépistage de la COVID-19	1 113.4	–	–	**1 113,4**
Programme de vaccination	674,3	–	–	**674,3**
Soutenir la reprise des réseaux de transport en commun municipaux	585,0	–	–	**585,0**
Initiative de maintien en poste temporaire du personnel infirmier	381,9	–	–	**381,9**
Aider les hôpitaux à acheter de l'équipement de protection individuelle, embauche de personnel supplémentaire et prévention et contrôle des infections	380,0	–	–	**380,0**
Prévention et confinement dans les foyers de soins de longue durée	277,0	–	–	**277,0**
Soutiens à l'année scolaire	231,0	–	–	**231,0**
Prolongation du crédit d'impôt pour la formation	205,0	–	–	**205,0**
Crédit d'impôt pour les vacances en Ontario	200,0	–	–	**200,0**
Fonds pour la reprise de l'apprentissage	191,5	–	–	**191,5**
Soutien au tutorat	175,1	–	–	**175,1**
Aider les gestionnaires de services municipaux et les partenaires des programmes autochtones à fournir des services essentiels par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux	127,5			**127,5**
Coûts extraordinaires des bureaux de santé publique liés à la COVID-19	100,0	–	–	**100,0**
Autres programmes de moins de 100 millions $	829,5	–	–	**829,5**
Total des initiatives limitées dans le temps liées à la COVID-19	**6 907,3**	**–**	**–**	**6 907,3**

Fonds de prévoyance (inclus dans les autres dépenses de programme)

Le budget comprend un montant au titre du fonds de prévoyance dans ses estimations pour chaque exercice afin d'atténuer les effets sur les ministères si les hypothèses formulées dans le plan financier ne se confirment pas. Ce faisant, le plan financier du gouvernement est conforme aux exigences de la Loi, à savoir qu'il doit faire preuve de responsabilité et de flexibilité dans sa planification financière. Les dépenses pour imprévus prévues au budget totalisaient 19,4 milliards de dollars dans le Plan financier pluriannuel 2022 : 4,6 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023; 6,6 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024; et 8,2 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Comme on l'a vu, par le passé, les fonds de prévoyance ont servi à acquitter des dépenses imprévues et à financer les programmes et initiatives des ministères qui n'étaient pas prévus dans le budget, puisque l'information ou l'approbation n'étaient pas encore disponibles lorsque le budget a été établi. Habituellement, lorsque les ministères font face à des pressions inévitables et ne peuvent pas s'en tenir à leurs budgets existants, ils demandent des fonds à même les affectations budgétaires pour les dépenses imprévues, qui sont contrôlées centralement par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Secrétariat du Conseil du Trésor évalue les demandes en tenant compte du plan financier du gouvernement et des priorités générales, et recommande au gouvernement d'octroyer des fonds ou non.

Nous avons constaté que la plupart des dépenses budgétées pour imprévus de 19,4 milliards de dollars dans le Plan financier pluriannuel pour les trois exercices se terminant le 31 mars 2023, 2024 et 2025 n'avaient pas été réservées à des fins particulières. Nous avons constaté que le montant non réservé était d'environ 67 % ou 3,1 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023; 84 % ou 5,5 milliards pour l'exercice 2024; 87 % ou 7,1 milliards pour l'exercice 2025. Au total, des fonds non réservés d'environ 81 %, soit 15,7 milliards de dollars, demeurent disponibles pour couvrir d'éventuelles dépenses.

Même si la plupart des dépenses pour imprévus inscrites au budget dans le Plan financier pluriannuel 2022 n'ont pas été réservées à des fins particulières, nous avons appris que le Secrétariat surveille de près certains secteurs de risque, comme les revendications territoriales des Autochtones et les règlements de négociation collective.

Les dépenses pour imprévus inscrites au *Budget de l'Ontario 2022* sont beaucoup plus élevées que tout montant sur trois ans prévu dans les budgets antérieurs de l'Ontario :

- 1,6 milliard de dollars dans le budget de mai 2014;
- 2,3 milliards de dollars dans le budget de mars 2015;
- 6,4 milliards de dollars dans le budget de février 2016;
- 3,1 milliards de dollars dans le budget d'avril 2017;
- 7,9 milliards de dollars dans le budget de mars 2018;
- 6,0 milliards de dollars dans le budget d'avril 2019;
- 13,8 milliards de dollars dans le budget de novembre 2020;
- 7,5 milliards de dollars dans le budget de mars 2021;
- 19,4 milliards de dollars dans le budget d'avril 2022.

Ces 10 dernières années, les montants budgétés pour les dépenses imprévues au cours d'une année de plan budgétaire ont largement fluctué, passant d'un plancher de 0,5 milliard de dollars dans le budget de 2014 à un sommet de 4,6 milliards de dollars dans le *Budget de l'Ontario 2022*. Ce montant est plus élevé que lorsque le fonds de prévoyance a été fixé à 3,4 milliards de dollars pour l'année du plan budgétaire 2010 en raison de l'incertitude provoquée par la crise financière de 2008. En dollars d'aujourd'hui, ce montant serait de 4,3 milliards de dollars.

Un montant est établi annuellement pour les imprévus dans le cadre du processus de planification pluriannuelle au moyen de l'information financière disponible afin de déterminer les risques qui présentent la plus forte probabilité de se concrétiser. Bien qu'il soit prudent d'intégrer une certaine souplesse au *Budget de l'Ontario 2022* pour les imprévus, le montant inclus pour la période de trois ans semble trop prudent. De plus, à l'instar des budgets précédents, le Plan financier pluriannuel ne divulgue pas le niveau des dépenses pour imprévus incluses pour les exercices se terminant le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025. Toutes les dépenses prévues aux fins d'imprévus qui ne sont pas utilisées à la fin de l'exercice réduisent les dépenses et améliorent les résultats financiers de la province.

Réserve

En application de la Loi, le Plan financier pluriannuel du gouvernement doit inclure une réserve afin d'assurer une protection contre les changements imprévus dans les revenus et les dépenses de la province. Par contraste aux fonds de prévoyance budgétés, qui servent à compenser les effets de l'invalidation des hypothèses du plan financier, la réserve vise à pallier les effets d'événements futurs imprévus et négatifs de grande envergure, comme une récession mondiale.

Le Plan financier pluriannuel 2022 du gouvernement prévoit une réserve de 1,0 milliard de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et de 1,5 milliard pour chacun des exercices se terminant le 31 mars

2024 et 2025. Par conséquent, aux fins de notre examen du Plan financier pluriannuel, le gouvernement s'est conformé à la Loi en incluant une réserve pour chaque année de son plan financier.

En général, les montants plus élevés dans la réserve sont déclarés durant les dernières années du plan financier afin de refléter plus fidèlement l'incertitude accrue associée à l'estimation des revenus et des dépenses à une période future plus tardive. Si certains fonds dans la réserve ne sont pas nécessaires à la fin de l'exercice, ils serviront à améliorer la position excédentaire ou déficitaire annuelle de la province, tout comme les fonds de prévoyance inutilisés.

Étant donné que la nature d'une réserve est de réagir à des événements futurs imprévus, il est difficile de tirer des conclusions sur le caractère raisonnable du montant. Historiquement, le gouvernement a rarement utilisé la réserve budgétaire. Par exemple, cette réserve a été utilisée en 2009 et en 2010 en raison de la crise financière mondiale.

Les fonds de réserve totalisant 4,0 milliards de dollars sur 3 ans qui sont déclarés dans le Plan financier pluriannuel 2022 correspondent au montant total de 4,0 milliards dans la réserve compris dans le Plan financier pluriannuel 2021.

Il est raisonnable que la réserve annuelle augmente au cours d'une période de prévision en raison de l'incertitude et du risque accrus pour les perspectives au cours des années à venir. Les budgets fédéraux antérieurs et la plupart des budgets de l'Ontario ont appliqué cette pratique en augmentant la réserve annuelle pour les années ultérieures. L'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec ont tous récemment publié leurs budgets de 2022 et ont tous inclus des dispositions sur les risques économiques et d'autres mesures de soutien et de reprise.

5.5 Ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)

5.5.1 Mesures provinciales de la dette

Il y a trois mesures possibles de la dette :

- La **dette totale** correspond au montant d'emprunts total que le gouvernement doit à des parties externes. Elle se compose d'obligations émises sur les marchés publics, de la dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains. La dette totale constitue la mesure générale du fardeau de la dette d'un gouvernement.
- La **dette nette** représente la différence entre le total des passifs et les actifs financiers du gouvernement. Les passifs comprennent tous les montants que le gouvernement doit à des parties extérieures, y compris la dette totale, les créditeurs ainsi que les obligations au titre des prestations constituées et des paiements de transfert. Les actifs financiers peuvent en théorie être utilisés pour rembourser les dettes ou financer de futures opérations; ils englobent les espèces, les débiteurs, les placements temporaires et les investissements dans des entreprises publiques. La dette nette correspond aux revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour financer les opérations ou les activités en cours.
- Le **déficit accumulé** représente la somme de tous les déficits et excédents annuels antérieurs du gouvernement. Il est également possible de le calculer en déduisant de la dette nette la valeur des actifs non financiers du gouvernement, comme ses immobilisations corporelles.

Le déficit accumulé de la province devrait augmenter de 23,6 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, de 12,3 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et de 7,6 milliards pour l'exercice

se terminant le 31 mars 2025. La dette nette devrait augmenter de 33,7 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, de 21,8 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et de 18,4 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

5.5.2 Ratio du déficit accumulé au PIB de l'Ontario

La **figure 11** montre le déficit accumulé historique de la province par rapport au PIB et le déficit accumulé prévu par rapport au PIB du Plan financier pluriannuel.

Figure 11: Déficit accumulé par rapport au produit intérieur brut (PIB) pour les exercices se terminant le 31 mars

Sources des données : Rapport annuel de la province de l'Ontario (31 mars 2018, 31 mars 2019, 31 mars 2020 et 31 mars 2021) et *budget de l'Ontario 2022*

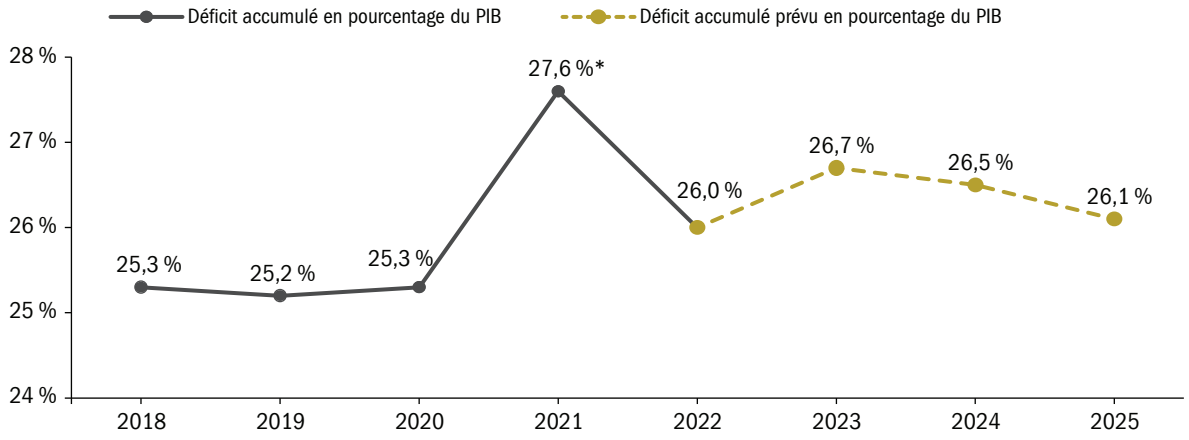

* Incidence de la pandémie de COVID-19, qui a concouru à une hausse des dépenses gouvernementales, parallèlement à une baisse des dépenses de consommation.

5.5.3 Ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario

Le niveau d'endettement exprimé en proportion de la taille de l'économie est un indicateur clé de la capacité du gouvernement à payer ses dettes. Le ratio de la dette nette au PIB mesure la relation entre les obligations du gouvernement et sa capacité de mobiliser des fonds pour les honorer. Il s'agit d'un indicateur du fardeau que représente la dette du gouvernement pour l'économie.

Si le montant de la dette à rembourser s'accroît par rapport à la valeur du PIB – autrement dit si le ratio augmente – cela signifie que la dette nette du gouvernement croît plus rapidement que l'économie provinciale et que le fardeau de la dette s'alourdit.

Comme nous l'avons vu à la **section 5.2.3**, nos travaux nous ont permis de constater que les estimations des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés sont trop prudentes et donc sous-estimées. L'incidence de cette situation sur le ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario est décrite à la **section 2.0**.

La **figure 12** montre le ratio historique et prévu de la dette nette par rapport au PIB. Cela ne tient pas compte d'un ajustement pour la sous-estimation des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés (dont il est question à la **section 5.2.3**).

Figure 12: Ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)[1], pour les exercices se terminant le 31 mars

Sources des données : Rapport annuel de la province de l'Ontario (31 mars 2018, 31 mars 2019, 31 mars 2020 et 31 mars 2021) et *budget de l'Ontario 2022*

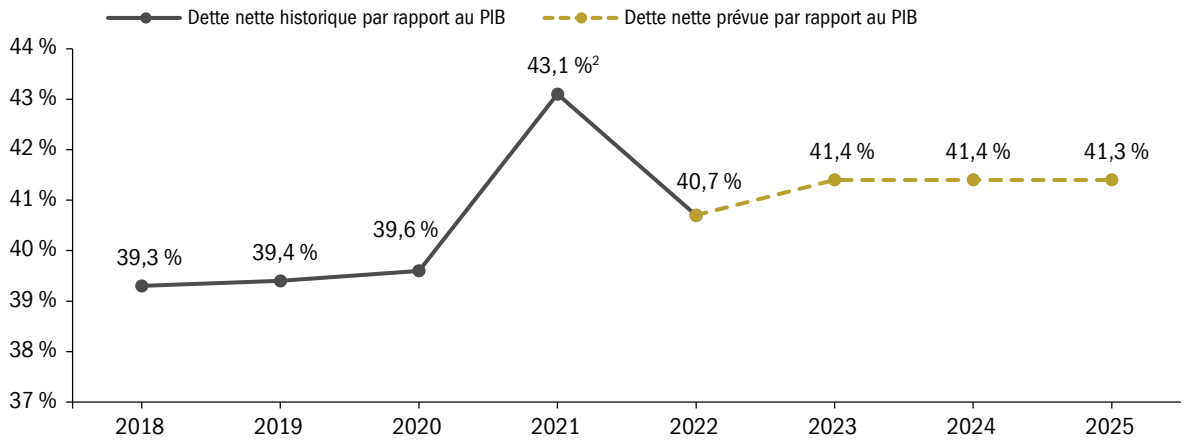

1. Ce chiffre ne reflète pas un ajustement qui tiendrait compte de la sous estimation des revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés (voir la **section 5.2.3** pour plus de détails).

2. L'incidence de la pandémie de COVID-19 a contribué à une hausse des dépenses gouvernementales tandis que les dépenses de consommation ont diminué.

5.5.4 Dette nette par résident de l'Ontario

Utilisant une mesure plus commune, la dette nette de l'Ontario augmentera de 25 % sur une période de 5 ans, soit de 373,6 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 à 468,8 milliards pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Pour mettre les choses en perspective, disons que la somme due au nom du gouvernement par chaque résident de l'Ontario au titre de la dette nette passera d'environ 25 300 $ en 2021 à environ 30 000 $ en 2025. Autrement dit, pour éliminer la dette nette prévue de la province en 2025, chaque Ontarien devrait verser environ 30 000 $. La **figure 13** montre la dette nette par résident de l'Ontario de l'exercice terminé le 31 mars 2018 à l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Figure 13: Dette nette par résident de l'Ontario pour les exercices se terminant le 31 mars

Sources des données : Rapports annuels de la province de l'Ontario (31 mars 2018, 31 mars 2019, 31 mars 2020 et 31 mars 2021), *Budget de l'Ontario 2022*
Office ontarien de financement et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

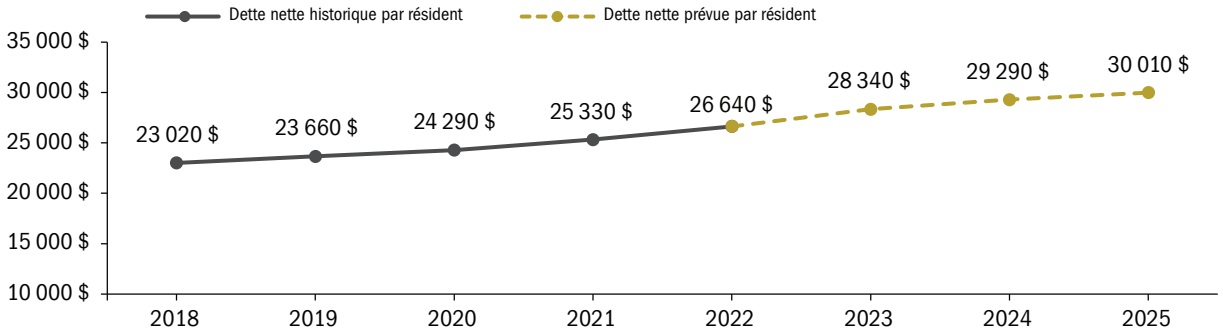

5.6 Normes comptables à mettre en œuvre

De nouvelles normes comptables du secteur public canadien entreront en vigueur au cours des trois années du Plan financier pluriannuel 2022. Ces normes sont les suivantes :

- Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations – en vigueur le 1er avril 2022;
- Instruments financiers – en vigueur le 1er avril 2022;
- Conversion des devises – en vigueur le 1er avril 2022;
- Revenus – en vigueur le 1er avril 2023;
- Immobilisations incorporelles achetées – en vigueur le 1er avril 2023;
- Partenariats public-privé – en vigueur le 1er avril 2023.

La province a intégré des estimations de l'incidence de l'adoption des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans le Plan financier pluriannuel 2022.

Comme il est indiqué dans le Plan financier pluriannuel, la province fait face à des défis qui l'empêchent de prévoir l'incidence de l'évaluation juste de la dette et du portefeuille de dérivés de l'Ontario en vertu des normes sur les instruments financiers et la conversion des devises. La province a conclu qu'il est impossible d'inclure les prévisions dans le plan financier et nous sommes d'accord avec l'évaluation de la province.

La province évalue actuellement les répercussions des nouvelles normes sur les revenus, les partenariats publics-privés et les biens incorporels achetés, qui entreront en vigueur à compter de l'exercice prenant fin le 31 mars 2024. Par conséquent, les répercussions financières potentielles de ces normes ne sont pas prises en compte dans le Plan financier pluriannuel.

5.7 Qualité de l'information fournie au Conseil du Trésor

Dans le cadre de nos travaux sur le caractère raisonnable du Plan financier pluriannuel, nous avons évalué des documents qui ont été soumis au Conseil du Trésor pour examen et approbation. À l'instar des conclusions contenues dans le rapport du Bureau de la vérificatrice générale intitulé *Élaboration d'analyses de rentabilisation dans la fonction publique de l'Ontario* compris dans notre *Rapport annuel 2020*, nous avons constaté que la documentation sur le financement fournie au Conseil du Trésor n'était pas aussi détaillée que les documents à l'appui que nous avons examinés dans le cadre du *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*.

Le niveau de détail des niveaux de service qui devait être fourni à l'appui du financement était absent des documents de planification et des discussions pluriannuelles. Les descriptions du financement étaient davantage axées sur le maintien des niveaux de financement, les augmentations attribuables à l'inflation et la nécessité de gérer les pressions financières à partir de l'intérieur. Dans le cas des programmes de paiements de transfert, nous étions en mesure d'évaluer le caractère raisonnable du financement par rapport aux niveaux historiques, en tenant compte des modifications annoncées aux programmes et des hausses inflationnistes.

Annexe 1 : Résultats de notre examen du rendement du Plan financier pluriannuel par rapport à nos objectifs et critères

Préparée par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Notre examen du Plan financier pluriannuel dans le *Budget de l'Ontario 2022* vise à permettre à la vérificatrice générale de se former une opinion sur le caractère raisonnable du Plan financier pluriannuel par rapport aux critères énoncés ci dessous.

Critères	Mesures requises	Résultats
Le Plan financier pluriannuel 2022 doit être conforme aux directives de présentation et de divulgation établies par les Comptables professionnels agréés du Canada pour l'information financière prospective, de même qu'aux exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.	• L'information présentée est conforme aux dispositions législatives pertinentes de la Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières qui régissent le Plan financier pluriannuel.	Remplies
	• Les principales hypothèses économiques et financières sont clairement expliquées et justifiables.	Satisfait à l'exception des hypothèses relatives aux revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés.
	• Les prévisions sont suffisamment détaillées en vue de montrer l'impact des conditions économiques et des mesures gouvernementales sur la situation financière de la province.	Satisfait à l'exception des prévisions de dépenses pour imprévus pour les exercices se terminant les 31 mars 2024 et 2025 qui ne sont pas divulguées dans le *Budget de l'Ontario 2022*.
	• Les risques importants liés aux prévisions sont énoncés simplement et des analyses de sensibilité connexes sont publiées.	Remplies
	• Les directives et annonces du gouvernement qui exercent une incidence importante sur le Plan financier pluriannuel 2022 sont décrites.	Remplies
	• L'information financière est préparée conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).	Remplies
	• La présentation et la divulgation dans le Plan financier pluriannuel 2022 sont conformes aux directives de présentation et de divulgation établies par les Comptables professionnels agréés du Canada pour l'information financière prospective.	Partiellement satisfait. Le *Budget de l'Ontario 2022* comprend un état des résultats prospectifs à vocation générale, tel que suggéré dans les lignes directrices de CPA Canada. Toutefois, dans le Plan financier pluriannuel, un lecteur doit combiner les tableaux 3.1, 3.5 et 3.8 pour obtenir le même niveau de détail que dans les perspectives à moyen terme à la page 7 du *Budget de l'Ontario 2022*.

Critères	Mesures requises	Résultats
À la date du rapport, les hypothèses retenues pour préparer le Plan financier pluriannuel 2022 doivent être conformes aux plans du gouvernement de l'Ontario, et les charges et revenus estimatifs pour les trois exercices rendent compte de l'utilisation de telles hypothèses.	• Les décisions du gouvernement prises après la publication du budget et avant la date de l''état n'ont pas d'incidence importante sur les revenus et les charges estimatifs pour les exercices présentés dans le Plan financier pluriannuel.	Remplies
	• Les hypothèses utilisées pour estimer les revenus et les charges sont conformes aux approbations fournies par le Conseil du Trésor relativement aux présentations sur la planification pluriannuelle 2022 et au budget de 2022.	Remplies
	• Le revenu et les charges pour les années présentées reflètent les décisions du Conseil du Trésor concernant les présentations relatives à la planification pluriannuelle de 2022 et le budget de 2022.	Remplies
Les hypothèses liées aux exercices se terminant le 31 mars 2023, le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025, respectivement, sont bien étayées et constituent un point de départ raisonnable pour l'estimation des revenus et des charges, tout en gardant à l'esprit que plus les périodes visées sont éloignées, plus le degré d'incertitude entourant les hypothèses est grand.	• Les hypothèses utilisées s'appuient sur les conditions économiques prévues et les décisions du gouvernement.	Satisfait à l'exception des hypothèses relatives aux revenus provinciaux tirés de l'impôt sur les sociétés.
	• Les charges et les revenus estimatifs reflètent les hypothèses utilisées et décrites dans le Plan financier pluriannuel.	Satisfait, sauf que les prévisions de dépenses pour imprévus sont trop prudentes.

Annexe 2 : Énoncé de la responsabilité du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor

L'énoncé de responsabilité ci dessous a été inclus dans les rapports préélectoraux précédents du gouvernement. Depuis l'adoption de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, le gouvernement n'est pas tenu de préparer un rapport préélectoral distinct du budget. Par conséquent, l'énoncé de responsabilité a été inclus ici.

Énoncé de responsabilité

Le Plan financier pluriannuel (plan financier) dans le *Budget de l'Ontario 2022* a été dressé par le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*. Il s'agit du plan financier à moyen terme de 2022-2023 à 2024-2025.

Il incombe au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du Trésor de préparer l'information contenue dans ce plan financier pour le compte du gouvernement de l'Ontario. Les estimations des revenus et des dépenses des ministères ont été élaborées en fonction des décisions stratégiques et financières du gouvernement et des hypothèses relatives au rendement projeté de l'économie de l'Ontario, ainsi qu'en fonction de la demande de services gouvernementaux et d'autres hypothèses de planification budgétaire importantes. Certaines hypothèses sont fondées sur des mesures, des stratégies et des programmes prévus du gouvernement qui sont conformes au plan financier. Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor aideront le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario à examiner le plan financier et les hypothèses sous jacentes.

Conformément aux exigences de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, ce plan financier comprend les renseignements suivants :

- Une estimation des revenus et dépenses de l'Ontario pour la période visée par le plan, y compris de leurs composantes principales;
- Les prévisions et les hypothèses utilisées pour préparer les estimations des revenus et des dépenses pour la période du plan;
- Une réserve pour tenir compte des variations défavorables imprévues des revenus et des dépenses, en tout ou en partie, et les détails de la réserve;
- Une analyse exhaustive des risques qui, de l'avis du ministre, peuvent avoir une incidence importante sur l'économie ou sur le secteur public pendant la période du plan;
- Une description des effets prévus du plan sur la province;
- Des renseignements sur le ratio projeté de la dette nette provinciale au produit intérieur brut de l'Ontario pour la période du plan.

Les estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au 28 avril 2022. Les renseignements relatifs aux événements importants survenus après le 28 avril 2022 seront communiqués au Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario à l'appui de son examen du plan financier.

(suite à la page 37)

Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor ne fournissent pas d'assurance quant à la faisabilité des résultats escomptés parce que les événements et les circonstances ne se produisent pas souvent comme prévu et que l'atteinte des résultats escomptés dépend des décisions stratégiques et des mesures futures du gouvernement ainsi que de la conjoncture économique future.

Les estimations financières du plan financier ont été préparées conformément aux principes comptables des gouvernements établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les conventions comptables sont conformes à celles qui sont utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels de l'Ontario. Le plan budgétaire pluriannuel dévoile clairement les cas où les futurs principes comptables du CCSP n'ont pas été respectés.

Signé par :

Monsieur Greg Orencsak
Sous-ministre, ministère des Finances

original signé

Madame Deborah Richardson
Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement

original signé

Madame Beili Wong
Contrôleuse générale et sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor

original signé

Madame Maureen Buckley
Contrôleuse provinciale et sous-ministre adjointe, Secrétariat du Conseil du Trésor

original signé

Le gouvernement de l'Ontario est responsable du Plan financier pluriannuel dans le *Budget de l'Ontario 2022* et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité du Plan financier pluriannuel. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière et de budgétisation du gouvernement de l'Ontario.

L'honorable Prabmeet Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

original signé

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

original signé

Annexe 3 : Principales hypothèses qui sous tendent le Plan financier

Source des données : *Budget de l'Ontario 2022*

Section	Principales hypothèses
Impôt sur le revenu des particuliers	Les prévisions de croissance de la rémunération des employés constituent le principal facteur déterminant des prévisions de revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les projections des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers tiennent également compte de l'incidence des mesures fiscales ainsi que de facteurs uniques et de l'année précédente comme l'incidence des paiements de la Prestation canadienne de la relance économique qui ont été jugés imposables par le gouvernement fédéral. L'impôt sur le revenu des particuliers devrait croître à un taux annuel moyen de 5,4 % entre 2021-2022 et 2024-2025, ce qui est comparable à une croissance annuelle moyenne de 4,9 % de la rémunération des employés au cours de la même période. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers ont tendance à croître plus rapidement que les revenus en raison de la structure progressive du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.
Taxe de vente	La prévision des revenus tirés de la taxe de vente est dictée par la projection des dépenses de consommation des ménages. La croissance moyenne des revenus provenant de la taxe de vente, qui s'est chiffrée à 5,6 % entre 2021-2022 et 2024-2025, concorde avec la croissance annuelle projetée de 6,5 % de la consommation des ménages.
Impôt sur le revenu des sociétés	Les prévisions relatives aux revenus de l'impôt sur les sociétés reposent sur la projection de l'excédent net d'exploitation des sociétés. Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés pour 2021-2022 comprennent un montant ponctuel de 3,0 milliards de dollars pour les déclarations de revenus de 2020 et les années antérieures traitées après la finalisation des résultats de 2020-2021. En excluant ce montant, les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés devraient augmenter à un taux annuel moyen de 3,2 % entre 2021-2022 et 2024-2025, ce qui correspond en grande partie à la croissance annuelle moyenne de l'excédent net d'exploitation des sociétés au cours de la même période.*
Contribution-santé de l'Ontario	Les prévisions de croissance de la rémunération des employés constituent le principal facteur déterminant des prévisions de revenus provenant de la contribution-santé de l'Ontario. En excluant les rajustements de l'année précédente et les autres rajustements, comme les paiements de la Prestation canadienne de la relance économique, qui ont été jugés imposables par le gouvernement fédéral, les revenus tirés de la contribution-santé de l'Ontario devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,4 % entre 2021-2022 et 2024-2025, ce qui est comparable à une croissance annuelle moyenne de 4,9 % de la rémunération des employés au cours de la même période.
Impôts scolaires	Les revenus tirés des impôts fonciers scolaires reposent principalement sur les perspectives de croissance de l'assiette de l'évaluation foncière découlant des nouvelles activités de construction. Les revenus devraient demeurer relativement stables de 2021-2022 à 2024-2025, la croissance des cotisations étant compensée par l'impact des mesures déjà annoncées, y compris la réduction des taux d'imposition des entreprises aux fins scolaires.

Section	Principales hypothèses
Autres revenus fiscaux	Les revenus provenant de l'ensemble des autres taxes et impôts devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,7 % entre 2021-2022 et 2024-2025. Cela comprend les revenus provenant de l'impôt-santé des employeurs, des droits de cession immobilière, des taxes sur la bière, le vin et les spiritueux et des taxes fondées sur le volume comme la taxe sur l'essence, le carburant et le tabac.
Transferts du gouvernement du Canada	Les prévisions relatives aux transferts du gouvernement du Canada reposent en grande partie sur les formules et les ententes de financement fédérales-provinciales existantes. Les transferts fédéraux devraient augmenter à un taux annuel moyen de 4,0 % de 2021-2022 à 2024-2025.
Revenus tirés des entreprises publiques (EP)	Les perspectives relatives aux EP sont fondées sur les estimations du revenu net du ministère des Finances de l'Ontario pour Hydro One Ltd. et sur les projections fournies par Ontario Power Generation, la Société ontarienne du cannabis, la Régie des alcools de l'Ontario et la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Le revenu net des EP devrait augmenter à un taux annuel moyen de 10,0 % de 2021-2022 à 2024-2025. La forte croissance reflète surtout la reprise anticipée du revenu net d'OLG qui a été affecté par la fermeture des casinos pour protéger la santé publique en réponse à la pandémie de COVID-19 et les hausses prévues des revenus de loterie et du numérique.
Autres revenus non fiscaux	Les prévisions relatives aux autres revenus non fiscaux sont fondées sur les projections fournies par les ministères et par les organismes gouvernementaux. Selon les projections, les autres revenus non fiscaux devraient augmenter à un taux annuel moyen de 6,3 % entre 2021-2022 et 2024-2025, surtout en raison de l'augmentation prévue des revenus de tiers provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui sont constatés dans les états financiers de la province. Ils reflètent également la baisse des revenus tirés des droits perçus pour les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules en 2021-2022 en raison de l'élimination et du remboursement des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation.
Secteur de la santé	Les estimations reposent sur des hypothèses concernant la croissance et le vieillissement de la population, l'utilisation des services hospitaliers et la demande de services. Les variations des dépenses dans ce secteur peuvent découler de l'inflation, des nouvelles technologies et des demandes de programmes (utilisation) ainsi que de la rémunération dans le secteur.
Hôpitaux	Les estimations reposent sur des hypothèses relatives au volume de patients, à la demande de traitements et de services, à la capacité en lits et aux ressources humaines dans le domaine de la santé. Les changements dans les dépenses de ce programme peuvent découler d'urgences imprévues en matière de santé publique, de changements dans la demande de traitements et de procédures, y compris de nouveaux médicaments et traitements, du coût des conventions collectives conclues avec les professionnels de la santé et des conditions du marché de la construction pour les immobilisations.
Régime d'assurance-santé de l'Ontario	Les estimations sont fondées sur des hypothèses concernant le volume de patients et les barèmes d'honoraires négociés. Les changements dans les dépenses de ce programme peuvent découler de règlements négociés avec les médecins et les praticiens et de changements réglementés dans la pratique.

Section	Principales hypothèses
Secteur des soins à domicile et en milieu communautaire	Les estimations reposent sur des hypothèses concernant le volume de patients, la demande de services et la capacité en ressources humaines dans le domaine de la santé. Les changements dans les dépenses de ce programme peuvent découler des ententes de travail négociées et de l'évolution de la demande de services, car un nombre croissant d'aînés reçoivent des soutiens pour demeurer à la maison. Il convient de noter que même si cette situation peut faire augmenter les dépenses en soins à domicile et en milieu communautaire, elle peut rendre moins nécessaires les soins plus coûteux dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée.
Secteur des soins de longue durée	Les estimations sont fondées sur des hypothèses concernant le vieillissement de la population et la complexité et les niveaux de soins croissants. Les changements dans les dépenses de ce programme peuvent découler des ententes de travail négociées, de la demande de services et de l'acuité accrue des soins pour les résidents ayant des problèmes médicaux complexes. Les conditions du marché peuvent faire augmenter les dépenses en immobilisations.
Programmes publics de médicaments de l'Ontario	Les estimations sont fondées sur des hypothèses concernant l'utilisation des médicaments et l'introduction de nouveaux médicaments. Les changements dans les dépenses de ce programme peuvent découler de la demande accrue et du coût des nouveaux médicaments ajoutés au formulaire.
Secteur de l'éducation	Les estimations sont fondées sur des hypothèses concernant les taux d'inscription aux services de garde, aux écoles primaires, secondaires et à la maternelle à temps plein ainsi que sur la perte d'apprentissage prévue en raison de la COVID-19. Les changements dans les dépenses dans le secteur de l'éducation peuvent découler de changements imprévus dans les services de garde d'enfants, les écoles primaires, secondaires et les écoles de maternelle à temps plein, ainsi que des coûts des ententes de travail conclues avec les enseignants et les travailleurs de l'éducation.
Secteur de l'enseignement postsecondaire	Les estimations sont fondées sur des hypothèses concernant les taux d'inscription des étudiants collégiaux et universitaires, le maintien des programmes fédéraux de soutien en 2022-2023, l'adoption de l'aide financière aux étudiants ainsi que les conditions du marché du travail et de l'économie. Les variations des dépenses dans ce secteur peuvent découler de changements imprévus dans l'inscription des étudiants dans les établissements d'enseignement postsecondaire, la participation à l'aide financière aux étudiants et la conjoncture économique.
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	Les estimations des dépenses sectorielles sont fondées sur des hypothèses concernant les perspectives démographiques, le marché du travail et les conditions économiques. L'évolution des dépenses dans ce secteur peut découler de l'évolution des programmes fédéraux de soutien, des taux d'utilisation et des conditions économiques.
Secteur de la justice	Les estimations sont fondées sur les exigences prévues en matière de sécurité publique et sur la charge de travail des tribunaux. Des changements dans les dépenses dans ce secteur pourraient survenir au fur et à mesure que les tribunaux règlent les arriérés des dossiers. Les autres risques comprennent les conditions du marché qui ont une incidence sur les coûts de construction et les échéanciers.

Section	Principales hypothèses
Autres programmes	Les dépenses estimatives pour chacun des secteurs et activités susmentionnés sont fondées sur les meilleurs renseignements concernant le plan d'action prévu par le gouvernement, tel que déterminé dans le cadre du processus de planification pluriannuelle, ainsi que sur l'évolution du marché du travail et des conditions économiques. Les changements dans les dépenses d'autres programmes peuvent découler de décisions gouvernementales liées à des secteurs particuliers, de changements dans les coûts des projets d'immobilisations, de changements dans les fonds pour éventualités prévus, ainsi que de changements dans le marché du travail et les conditions économiques.
Intérêt sur la dette	Dans le cas de la dette existante, les frais d'intérêt sont fondés sur les modalités de chaque émission de titres d'emprunt. Les intérêts futurs sur les titres d'emprunt dont l'émission est projetée en 2022-2023 et en 2023-2024 sont fondés sur les prévisions du ministère des Finances concernant les taux d'intérêt du gouvernement du Canada, présentées dans le *Budget de l'Ontario 2022*, ainsi que sur les hypothèses concernant l'écart normalement exigé par les investisseurs pour acheter des titres d'emprunt de la province. Pour les titres d'emprunt qui devraient être émis en 2024-2025, les taux d'intérêt sont fondés sur la moyenne historique des taux d'intérêt sur 20 ans. Les prévisions relatives aux taux d'intérêt et aux écarts sont sujettes aux risques découlant de conditions économiques imprévues ou d'autres événements. La révision des déficits projetés et des investissements dans l'infrastructure peut avoir une incidence sur le montant des titres d'emprunt futurs à émettre et, par le fait même, sur les intérêts sur les frais de la dette. Les intérêts sur les frais de la dette peuvent également être touchés par la révision des taux d'emprunt projetés qui sous tendent les prévisions.

* Notre évaluation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés est présentée à la **section 5.2.3**

Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2

www.auditor.on.ca

ISBN 978-1-4868-6130-9 (PDF)

Photos en couverture : © iStockphoto.com/Raicho